

# **RAPPORT**

## **de la Commission permanente de gestion**

### **pour l'exercice 2003**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 27 janvier 2004, la Commission de gestion s'est constituée comme suit pour l'exercice 2003 :

|  |   |
|--|---|
| Président :                            | M. Marc-Olivier BUFFAT, radical   |
| Vice-présidente :                      | M <sup>me</sup> Nicole GRIN, libérale   |
| Secrétaire :                           | M. Daniel HAMMER  |
| <br>                                   |   |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE<br>ET FINANCES | M. Filip UFFER, socialiste, rapporteur<br>M <sup>me</sup> Aline GABUS, POP                            |
| <br>                                   |   |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE                      | M. Yves-André CAVIN, radical, rapporteur<br>M. Blaise Michel PITTON, socialiste                       |
| <br>                                   |   |
| CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE            | M. Philippe MIVELAZ, socialiste, rapporteur<br>M. Eddy ANSERMET, radical                              |
| <br>                                   |   |
| TRAVAUX                                | M <sup>me</sup> Nicole GRIN, libérale, rapportrice<br>M <sup>me</sup> Sylvianne BERGMANN, Les Verts   |
| <br>                                   |   |
| ENFANCE, JEUNESSE<br>ET ÉDUCATION      | M <sup>me</sup> Magali ZUERCHER, socialiste, rapportrice<br>M <sup>me</sup> Josianne DENTAN, radicale |
| <br>                                   |   |
| SÉCURITÉ SOCIALE<br>ET ENVIRONNEMENT   | M. Roland OSTERMANN, Les Verts, rapporteur<br>M <sup>me</sup> Graziella SCHALLER, libérale            |
| <br>                                   |   |
| SERVICES INDUSTRIELS                   | M. Pierre PAYOT, POP, rapporteur<br>M. Raphaël ABBET, VDC   |

## Préambule

La présidence de la Commission de gestion offre l'opportunité de bénéficier d'un certain recul par rapport à l'examen de la gestion courante des différentes directions ; elle permet non seulement de coordonner les activités des commissaires, mais également une phase de réflexion sur le fonctionnement même de la Commission de gestion et sur son rôle.

Comme ce fut le cas durant les années précédentes, les membres de la Commission de gestion ne peuvent que se féliciter de l'esprit de collaboration et d'ouverture manifesté par les différents services. Qu'ils en soient ici à nouveau remerciés.

Cette appréciation positive mérite cependant un bémol. Certains commissaires de la Commission de gestion se sont plaints de n'avoir reçu que (trop ?) tardivement les rapports de gestion des différents services. Compte tenu des délais impartis à la Commission pour rendre son rapport, il serait souhaitable que chaque service fasse l'effort nécessaire pour transmettre son rapport dans des délais qui permettent aux commissaires, d'une part d'organiser leurs visites, et d'autre part de rédiger leur rapport avec une certaine sérénité. En effet, le survol auquel doivent se livrer les commissaires ne peut en l'état donner satisfaction.

Par ailleurs, on ne peut que reprendre le préambule du rapport de l'année 2002, en ce qu'il constate en substance que les observations méritent un suivi plus serré, ne serait-ce qu'en regard du fonctionnement de la Commission de gestion qui, par le décalage des années, ne peut voir au mieux les remarques ou observations trouver effet qu'au cours du quatrième exercice suivant.

A cet égard, la Commission de gestion exprime le souhait que, sur certains thèmes récurrents, ou qui ont déjà pu faire l'objet d'observations durant l'année précédente, l'intervention de la Commission de gestion puisse se faire dès le début de l'année voire durant le dernier trimestre de l'année précédente. Pour ce qui concerne les observations pour lesquelles les réponses de la Municipalité n'ont pas été acceptées ou pour des thèmes transversaux, on peut même s'interroger sur l'opportunité d'effectuer une ou deux visites annoncées en cours d'année.

Dans le même ordre d'idée, la Commission de gestion exprime l'avis qu'il serait souhaitable que les commissaires qui le désirent puissent rencontrer le responsable du secteur concerné, cas échéant seul, mais avec l'accord du chef de service ou du municipal.

Il est en revanche clair que les investigations de la Commission de gestion ne peuvent porter que sur la gestion de l'année précédente et que celle-ci n'entend pas s'arroger un pouvoir de cogestion ; il paraît cependant que, tout en respectant le mandat légal et réglementaire, le travail de la Commission de gestion gagnerait sans aucun doute en efficacité si les quelques réflexions et souhaits mentionnés ci-dessus pouvaient recevoir l'agrément de la Municipalité, quitte à en définir les « règles du jeu ».

Dans le cadre de ses activités, la Commission de gestion a également approuvé à l'unanimité et une abstention le rapport des commissaires chargés d'évaluer la situation du CSR-CCF suite au mandat qui lui avait été confié par le Conseil communal le 24 septembre 2002. Ce rapport, ainsi que la prise de position municipale, a fait l'objet d'un courrier séparé auquel on se permet de renvoyer.

D'autre part, il y a lieu de rappeler ici le rapport de la Commission permanente de gestion relatif à l'état des motions en suspens. Ce rapport met en lumière les problèmes rencontrés par l'Exécutif dans le traitement des motions et surtout dans le respect des délais légaux, sollicités ou accordés. Rappelons que sur 79 objets en suspens, seuls 16 avaient été traités dans les délais et 36 n'avaient toujours pas été traités malgré l'échéance du délai qui avait été prolongé. La Commission de gestion restera attentive à cette problématique et ose espérer que la Municipalité de Lausanne saura démentir le préambule dudit rapport : « Par des vœux importuns, nous fatiguons les dieux » (La Fontaine).

Enfin, ce préambule ne serait pas complet sans des remerciements réitérés à M. Daniel Hammer, secrétaire, qui a œuvré avec la diligence et la compétence qu'on lui connaît ; nos remerciements vont également au dévouement et à l'efficacité de M<sup>me</sup> Monbaron.

## **Remarques générales**

Ainsi qu'elle a eu l'occasion de le faire à diverses reprises, lors des rapports précédents, la Commission de gestion ne manque pas d'être préoccupée par la question de la sécurité tant du personnel que des bâtiments communaux. Elle ne peut que regretter que ses observations n'aient pour l'essentiel guère reçu d'écho auprès de la Municipalité et que des solutions ou amorces de solution n'aient pas été concrétisées.

Au contraire, la suppression du poste de M. Hofer et le départ de celui-ci laisse vacant le seul poste qui était susceptible de pallier les carences constatées. Pour autant les commissaires de gestion n'ont pas eu le sentiment qu'un successeur était recherché avec un cahier des charges plus précis susceptible de répondre aux préoccupations déjà maintes fois exprimées de la Commission de gestion. Celle-ci ne peut dès lors que déplorer le laisser-aller en la matière et reprendre tout en la complétant l'observation déjà formulée dans le rapport de gestion 2002 :

**1<sup>re</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à s'assurer que chaque bâtiment communal est doté d'un plan d'évacuation d'urgence visible, que les sorties de secours sont signalées et à édicter des directives de sécurité en matière d'évacuation pour l'ensemble des bâtiments publics ; corollairement, la Municipalité est invitée à indiquer si un responsable de la sécurité des bâtiments sera à nouveau désigné et avec quel cahier des charges.*

La Commission de gestion est également préoccupée par le fait que certains exercices dans les bâtiments scolaires et les Centres de vie infantine sont repoussés d'année en année et n'ont donc aucune régularité ; il paraît à première vue que c'est essentiellement le personnel d'évacuation qui doit être régulièrement formé lors de situation d'urgence.

La Commission s'est également inquiétée du nombre des accidents professionnels dans l'ensemble de l'Administration, apparemment en augmentation.

Sur l'ensemble de l'Administration communale (4496 fonctionnaires environ), il y a eu 382 accidents professionnels et 761 accidents non professionnels. Si, dans certains services, la politique de prévention des accidents (séance d'information, remise de documents à l'engagement, etc.) paraît satisfaisante (par exemple aux Services industriels), il n'existe pas de démarche globale pour l'ensemble de l'Administration. Dans une des directions notamment (Travaux), le nombre d'accidents a fortement crû durant l'année 2003 sans que les commissaires puissent obtenir une explication à cette augmentation.

Dès lors qu'il n'existe pas, comme relevé ci-dessus, de responsable « sécurité de l'Administration communale lausannoise », la Commission de gestion formule la deuxième observation générale suivante :

**2<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à donner régulièrement des informations et des analyses chiffrées sur les accidents professionnels et non professionnels dans l'ensemble de l'Administration.*

Les investigations transversales menées par les commissaires de la Commission de même que les échanges d'informations entre ceux-ci ont permis de constater que les absences du personnel ne sont pas classifiées de façon identique dans les différents services et directions.

Dans certain cas, l'absence ne comporte aucune précision, dans d'autres, maladies et absences diverses – décès, mariage, etc. – ne sont pas différenciées, de sorte qu'il est très difficile d'analyser les raisons et les remèdes éventuels d'un absentéisme.

Il paraîtrait judicieux d'uniformiser les critères et de répertorier de façon identique, en les classifiant, les différentes causes d'absence du personnel.

**3<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à développer et à mettre sur pied un système général de comptabilisation des absences, avec des critères uniques, tels qu'il en existe dans certains services.***

Il a été constaté que dans certaines directions et certains services, des auxiliaires étaient engagés pour faire exécuter le travail de la personne non remplacée lorsque le délai de carence (non-remplacement d'un poste avant l'écoulement d'un délai de 6 mois) était en cours.

Cette pratique – dont on ignore en l'état si elle est purement sectorielle ou généralisée – va à l'encontre du but poursuivi par l'instauration du délai de carence et la volonté d'économie qui en est à l'origine.

**4<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil sur l'engagement d'auxiliaires avant l'expiration du délai de carence pour faire exécuter le travail de la personne non remplacée et à chiffrer le coût de ce type d'engagement.***

Le rapport de gestion – au moins dans sa partie générale – ne pouvait passer sous silence les événements liés aux manifestations anti-G8 ainsi que leurs conséquences.

Rappelons que pour notre Commune, les coûts afférents aux mesures de sécurité qui ont été prises sont particulièrement importants.

A titre d'exemple, le Corps de police a dû assumer 82'000 heures dont 47'000 supplémentaires. En l'état seulement une partie de ces heures ont été rémunérées, soit remboursées par la Confédération, voire par le Canton de Vaud ; à cela s'ajoutent les frais très importants consentis par les différents services et directions de la Ville, notamment s'agissant de transport de matériel et de personnes, fournitures diverses, heures de travail, nettoyage, assainissement, etc. Il a pu être constaté que certaines factures pour des montants importants (plus de Fr. 200'000.–) n'avaient toujours pas été acquittées ou remboursées par le Canton de Vaud.

**5<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à informer le Conseil sur l'état actuel des démarches entreprises pour obtenir le remboursement des frais d'heures supplémentaires, de fournitures, de matériel, transports, etc., consentis par la Ville de Lausanne ainsi que les mesures qui seront prises en vue d'obtenir rapidement une indemnisation et un remboursement complets.***

En prolongement des remarques formulées l'an dernier, les commissaires se sont également préoccupés de la formation des apprentis au sein des différents services et directions.

Il a pu être constaté que si certains services font de réels efforts en vue de continuer à former des apprentis dans des domaines variés, certains services ont eux fortement diminué le nombre d'apprentis, soit ont renoncé à ce type d'engagement.

Certes, la réforme de l'apprentissage et les nouvelles contraintes imposées aux employeurs peuvent expliquer (en partie) cette diminution également parfois imputable à la réorganisation des services.

Malgré les mesures d'économie nécessaires et les difficultés financières rencontrées, la Commission de gestion considère comme une tâche prioritaire la formation d'apprentis à laquelle il ne saurait être renoncé.

Cette aide à la formation est primordiale et devrait passer avant les subsides – si nécessaires soient-ils – alloués à des institutions s’occupant de jeunes n’ayant précisément pas trouvé de place d’apprentissage...

En règle générale, il apparaît que chaque service jouit de sa propre autonomie en matière d’engagement d’apprentis et qu’il n’existe pas de directives uniformes en la matière.

**6<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à intensifier sa politique en faveur de la création de places d’apprentissage au sein de ses services et à répertorier les places susceptibles d’être créées, ainsi qu’à édicter des directives strictes vis-à-vis des services.*

# CHAPITRE I

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

### Préambule

En préambule, les commissaires, au vu des faibles moyens et du temps imparti, ont décidé de se concentrer sur un choix limité de services et se sont entretenus avec les personnes suivantes :

|              |  |
|--------------|--|
| M. Tardy     | Personnel et assurances  |
| M. Pasche    | Secrétariat municipal  |
| M. Wuilleret | Organisation et informatique   |
| M. Bissat    | Service de la révision   |
| M. Guyaz     | Chef de l'Unité d'évaluation et de conseil (anciennement Contrôle de gestion). |

Nous tenons à remercier ces personnes pour leur accueil et leur disponibilité.

### Sécurité des bâtiments et des personnes

Nous avons constaté, en marge des entretiens avec plusieurs responsables, que la sécurité des bâtiments et des personnes par rapport à des accidents (incendie) ou à des actes malveillants n'est pas du tout satisfaisante.

Le poste du préposé à la sécurité est vacant. Il n'existe pas de concept clair, pas de plan d'évacuation périodique. Il nous a semblé que ce problème n'est pas pris au sérieux. L'observation N° 2 du rapport 2002 n'a pas été suivie d'effet.

### Secrétariat municipal

Le coût des affranchissements a diminué. Il semble que la Ville a gagné au change par rapport au forfait en usage précédemment avec La Poste. Il y a d'autre part eu des diminutions du courrier, car moins de votations, usage des courriels, renonciation à certains envois en nombre.

Nous avons constaté qu'un effort a été fait pour limiter le coût de l'usage des imprimantes. En effet, l'achat d'imprimantes couleur serait soumis à autorisation de la Municipalité ; un effort de standardisation est entrepris. L'utilisation de photocopies est 4 à 5 fois moins chère que l'impression sur les imprimantes. Malheureusement, les imprimantes sont trop souvent utilisées à la place des photocopieuses. Malgré ces mesures, nous constatons une augmentation de 35% de toner et de cartouches.

Nous nous interrogeons sur la rigueur avec laquelle les différents services appliquent les directives de standardisation et font à tous les niveaux de réels efforts de limitation dans la production de papier.

Un objectif à atteindre serait l'usage systématique de papier recyclé. Actuellement, 20 à 25% du papier utilisé est du papier recyclé. En augmentant le taux à 75%, cela représenterait une économie de Fr. 20'000.- pour la Ville.

## **Solidarité internationale**

Une partie des aides octroyées par la Municipalité le sont en collaboration avec la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) ; la plupart des projets soutenus ont par ailleurs reçu l'aval de la DDC (Direction du développement et de la coopération – Département fédéral des affaires étrangères). C'est l'unité administrative Solidarité internationale qui examine les projets soumis à la Ville et vérifie globalement l'utilisation des subventions octroyées.

## **Unité d'évaluation et de conseil (UEC)**

L'Unité d'évaluation et de conseil a été créée en 1995 par la syndique, période de déficits publics importants et de besoins d'audits, l'idée étant de disposer d'une petite équipe interne de conseillers afin d'éviter des frais de consultants externes coûteux (Orchidée II). Actuellement, deux personnes travaillent dans cette unité. Elles sont rattachées directement au syndic et peuvent de cas en cas faire appel à des consultants externes.

Notre interlocuteur a pu nous présenter la méthode d'analyse que l'UEC a préparée à l'intention de l'audit interne « Prestations 2004 » en cours actuellement. L'Unité d'évaluation et de conseil doit avoir une vision transversale des activités des services de la Ville et peut intervenir de son propre gré ou à la demande de la Municipalité.

## **Service du personnel et des assurances**

Nous nous sommes intéressés au fonctionnement du Groupe de confiance et à la gestion des conflits. Le Groupe de confiance est présidé par M. Gonin, conseiller en ressources humaines (RH) ; il recherche avant tout la conciliation. Quelques exemples de mise en application sont présentés (auxiliaire poursuivie, plaintes, rôle de la déléguée à l'égalité).

Actuellement, en cas de conflit et de désaccord, les personnes concernées s'adressent par exemple au conseiller RH, à la déléguée à l'égalité. Un groupe de travail a élaboré une nouvelle procédure d'aide à la résolution des conflits qui sera présentée dans le préavis qui répondra à la motion Vuillemin.

Pour l'observation N° 1 du rapport 2002, s'agissant du renouvellement des cadres supérieurs, l'observation n'a pas de réponse, le problème reste posé. Concernant le renouvellement du chef du Service du personnel, le successeur a été désigné début 2004 (il s'agit de M. Borloz). Nous avons appris qu'en 2004, le futur secrétariat de la Caisse de pensions et les assurances quitteront le Service du personnel dès juillet 2004. Leur avenir n'était pas encore déterminé avec précision. M. Tardy gèrera par intérim la Caisse en tant que secrétaire.

## **Absences du personnel**

Les tableaux présentant les statistiques des absences ne sont pas fiables. En effet, il n'y a pas de saisie standardisée dans tous les services. Il semblerait que ce problème pourrait être résolu avec la mise en place du logiciel PeopleSoft. Mise en place retardée semblerait-il principalement en raison du retard pris dans la collaboration avec le Canton (activité en commun).

## **Service d'organisation et d'informatique (SOI)**

En préambule, nous estimons que le rapport concernant le SOI est très difficilement accessible aux membres citoyens de la sous-commission de gestion. Les termes utilisés sont techniques et aucun effort de vulgarisation n'est fait. Le chef de service admet cette difficulté et en tiendra compte dans son prochain rapport.

Dans les faits, les quelque 50 services de la Ville se composent de 90 métiers qui, pour le fonctionnement, disposent d'environ 700 applications informatiques.

**7<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à présenter dans le cadre du rapport de gestion un inventaire résumé, structuré selon les axes stratégiques de l'informatique communale ou structuré par « métiers », cet inventaire devant donner quelques indications sur le niveau d'obsolescence ou de stabilité globale des applications en fonction.*

Les coûts de la téléphonie mobile augmentent de manière peu maîtrisable du fait de son usage de plus en plus généralisé. Les usagers dévient souvent, pour des raisons compréhensibles, leur ligne vers leur appareil portable, mais ces déviations sont facturées au prix fort à l'employeur. Des négociations avec Swisscom ont lieu, sans succès pour l'instant (pas de possibilité de forfait). 80% d'un poste sont nécessaires pour contrôler les factures Swisscom.

**8<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à communiquer au Conseil communal le coût des déviations d'appel sur des appareils de téléphonie mobile ainsi qu'à déterminer les mesures permettant de limiter ou de maîtriser les frais liés à ces déviations.*

Des commissaires se sont intéressés à la politique d'achat de matériel informatique de la Ville et ont appris l'existence du PAIR (Partenariat des achats informatiques romands) ; la CSI (Conférence suisse d'informatique) et le consortium Telecom concernant Vaud et Genève qui permet de mieux négocier les tarifs avec Swisscom.

### **Démarche de conduite de projets et d'analyse de la valeur des projets**

Nous trouvons cette démarche digne d'intérêt. En effet, l'analyse de la valeur permet une aide à la décision multicritère.

**Remarque :** *La Municipalité peut-elle indiquer si cette méthode de l'analyse de la valeur est généralisable à d'autres services de la Ville en matière d'aide à la décision ?*

## **Service de la révision**

Nous avons rencontré au Service de la révision une petite organisation bien structurée composée de 7 réviseurs, de 2 chefs réviseurs ainsi que du chef de service, secondés par 2 secrétaires pour 1,4 EPT.

Ce service a une activité de type « fiduciaire » qui effectue des travaux de contrôle interne (7 directions et 47 services) et externe (sociétés immobilières, organismes subventionnés).

L'atmosphère y est empreinte de respect et de professionnalisme. L'engagement du personnel permet d'assurer des périodes de surcharge, et les heures supplémentaires qui en découlent sont simplement compensées.

Le Service de la révision est affilié à l'ASAI (Association suisse d'audit interne, organe de la Chambre fiduciaire).

En 2003, le Service de la révision a procédé à un contrôle spécifique de l'utilisation des queues de budget afin d'informer la Municipalité sur les disponibles supérieurs à 20% existant au 1<sup>er</sup> décembre 2003, et de lui permettre d'en restreindre l'utilisation non motivée jusqu'à la date du bouclage des comptes et d'avoir un aperçu du potentiel d'économie réalisable lors de l'élaboration des budgets futurs.

D'autre part, depuis 1987, les organismes subventionnés de façon prépondérante qui enregistrent un excédent de produits peuvent, sur décision expresse de la Municipalité, selon des normes précises et limitées, attribuer tout ou partie de cet excédent à un fonds de péréquation des résultats, la part excédentaire étant restituée à la Ville. En cas de déficit, ce fonds de péréquation est prioritairement actionné avant toute demande de crédit supplémentaire à la collectivité publique.

## CHAPITRE II

### DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### Préambule

La gestion 2003 de la Direction de la sécurité publique a été marquée par le déroulement de deux événements particuliers. Le premier, de niveau international, fut le Sommet d'Evian (G8). Il nous paraît ici important de relever l'excellence du travail qui a été accompli dans le cadre de cette tâche extraordinaire. Que tous les représentants de l'Administration, à tous les niveaux de la hiérarchie, qui ont tout mis en œuvre pour que ces événements se déroulent sous les meilleurs auspices soient ici remerciés pour les efforts accomplis et bénéficient au travers de ce rapport de la reconnaissance qui leur est due.

Le deuxième événement, plus local, qui a été douloureux pour les Lausannois, fut la tragédie du Grand-Pont du 8 juillet 2003. Dans des circonstances tragiques, 3 personnes sont décédées et 7 autres ont été blessées plus ou moins grièvement. Il est à relever la parfaite collaboration entre tous les organismes de secours qui ont géré avec efficacité et professionnalisme ces heures difficiles. Cet événement étant survenu par un jour de grand beau temps et de surcroît aux heures où de nombreuses personnes étaient présentes sur les lieux ou à proximité, la mise à disposition de psychologues de permanence a été organisée et s'est révélée précieuse en raison du nombre important de personnes traumatisées par cet accident exceptionnel.

Depuis le début de leur mandat, les commissaires rattachés à cette direction ont émis le désir de suivre les services tout au long de l'année, ce qui facilite grandement la tâche et permet d'avoir un meilleur suivi de la vie de l'Administration. Du point de vue formel, toute visite hors de la période de l'établissement du rapport fait l'objet d'une demande préalable auprès des responsables et est soumise à l'aval de M<sup>me</sup> la directrice. Nos travaux ont donc débuté effectivement dans le courant de l'été 2003 avec plusieurs visites lors de l'organisation du Sommet d'Evian, tant sur le site d'Ouchy qu'à la caserne du Service de secours et d'incendie. Puis elles se sont poursuivies en automne 2003 avec des visites, notamment de nuit, à la section de Police-secours et à la Brigade des mœurs. Ces visites préalables et le suivi des événements nous ont permis de nous documenter en amont et ainsi de définir un programme de travail lors de nos visites liées au rapport annuel.

Pour ce qui est de l'ensemble des services, comme à l'accoutumée, le calendrier des visites de cette direction a été établi lors d'une séance hebdomadaire des chefs de service réunis dans le bureau de M<sup>me</sup> la directrice. Les visites préalables ont ainsi permis de définir des sujets particuliers au cours de notre planification. De cette manière, les chefs de service pouvaient préparer des documents spécifiques en fonction des questions générales proposées.

Nous ne saurions manquer, à l'occasion de ce préambule, de remercier sincèrement M<sup>me</sup> la directrice, l'ensemble des chefs de service ainsi que leurs collaborateurs, qui nous ont toujours réservé un excellent accueil et qui ont répondu à nos questions avec diligence et compétence.

## **Service administratif**

### **Taxis**

En 2003, le dossier des taxis n'a guère évolué. Le Tribunal administratif s'étant déclaré incompétent pour régler le litige, il y a eu un recours auprès du Tribunal fédéral qui a tranché sous l'angle de l'arbitraire. Les multiples procédures judiciaires font apparaître qu'il y a manifestement conflit de compétence. On en est donc au stade des problèmes de procédure. Une demande a été déposée au Conseil d'Etat aux fins de désigner un tribunal neutre. Le suivi détaillé de cet épineux dossier sera repris dans la gestion 2004. Il ne faut pas non plus exclure un nouveau départ dans une nouvelle procédure. La situation demeure délicate et doit être suivie avec une position ferme de la Ville de Lausanne.

### **Abattoirs**

Le dossier des abattoirs a bien évolué en 2003. La gestion du site de Malley a été transférée au Service immobilier. Le Service administratif a procédé à la vente, au plus offrant, du matériel et des installations d'abattage. De plus, il a mené à bien le reclassement du personnel au sein de l'Administration communale et traité la situation des trois collaborateurs qui ont fait valoir leurs droits à la retraite. Ainsi, au 30 juin 2003, la mission de la liquidation des anciens abattoirs de Lausanne s'est terminée pour la Direction de la sécurité publique. Ils sont encore exploités, mais sous la responsabilité de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine. Les entrepôts frigorifiques comprenant plus de 4 tonnes d'ammoniac dans des installations obsolètes représentent un danger permanent pour tous les habitants et usagers du voisinage.

### **Observatoire de la sécurité**

Il y a lieu de relever ici la mise en place progressive du nouvel observatoire de la sécurité, demandé par une décision du Conseil communal du 12 février 2002. Ainsi en 2003, deux groupes de travail ont été formés, afin d'approfondir le sujet des origines du sentiment d'insécurité d'une part, et de la violence d'autre part. Sur la base de ces premiers éléments, une enquête a été mise sur pied auprès de 1000 citoyens lausannois. Les résultats de ces sondages, ainsi que le premier bilan de cet observatoire ne pourront être établis qu'en 2004 après un certain recul et une année d'expérience. Relevons également la mise en place du stand municipal de l'édition 2003 du Comptoir suisse, dont le thème était : « La sécurité des enfants en ville : une priorité à Lausanne ».

## **Service de la police du commerce**

Le Service de la police du commerce a eu une activité très soutenue en 2003.

### **Effets de la nouvelle LADB et manifestations**

A la suite des changements liés à la Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) ainsi qu'au nombre, sans cesse croissant, de mutations intervenues au niveau des cafés et restaurants, le fonctionnement du service, dans son activité de surveillance, a atteint sa limite de capacité. Il y a lieu de rappeler ici que c'est à cette unité qu'incombe également le contrôle du respect de la capacité des « boîtes de nuit » et de la sécurité dans les « night-clubs » (avec le Corps de police et le Service de secours et d'incendie). Si l'on veut maintenir une certaine pression sur ces activités, qui ont souvent tendance à exagérer, un renforcement de cette unité ou la mise en place d'autres mesures devra être rendue prioritaire au cours de ces prochaines années. Cette affirmation est encore appuyée par le constat d'une augmentation régulière du nombre de manifestations en ville de Lausanne, année après année. Certes, si ces manifestations sont les bienvenues au niveau de l'économie et du tourisme, elles occasionnent aussi un surcroît d'activité pour cette unité qui est de dimension réduite et ne dispose pas des réserves lui laissant une grande marge de manœuvre. Pour 2003, il y a lieu de constater aussi une diminution du nombre de salles de cinéma, ainsi que, malgré une augmentation du nombre de places

(le multiplexe du Flon est ouvert depuis septembre 2003), une baisse de la fréquentation. La présence d'un important complexe à Malley n'y est pas étrangère. De surcroît, le recul n'est pas suffisant pour constater si ce mouvement de fléchissement perdurera ou si l'exploitation du multiplexe du Flon corrigera quelque peu ces données.

### **Ports et places d'amarrage**

La Police du commerce a procédé, dans le courant de l'année 2003 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2004, à la refonte du tarif des places d'amarrage dans les ports. Certes, si l'augmentation a été significative ou peut être considérée comme importante, il faut relever que sur 1643 notifications de hausse envoyées aux intéressés, seules 6 lettres de réclamations sont venues en retour. Il s'agit donc d'une bonne opération pour les finances de la Ville. Il faut aussi souligner que la qualité des services offerts aux propriétaires de bateaux est bonne et qu'une prochaine amélioration des installations est aussi prévue.

### **Situation des marchés à Lausanne**

Ce service contrôle aussi tous les marchés situés en ville. A l'examen des chiffres, il faut relever un lent mais régulier fléchissement du nombre de locations d'emplacements pour des bancs de marché. La lente mais sûre érosion de cette activité peut mettre en péril une coutume lausannoise, qui se perpétue depuis de nombreuses générations et qui est un atout important pour le tourisme et notre économie locale, en particulier les commerçants des quartiers concernés. Il y a certes les effets économiques du monde paysan, mais il y a probablement d'autres raisons. C'est pourquoi nous proposons l'observation suivante :

***9<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à étudier les raisons de la réduction massive des animateurs des marchés et à proposer des solutions en vue de mettre en valeur cette manifestation.***

## **Service du contrôle des habitants**

Le Contrôle des habitants a vécu une mutation importante de son existence avec l'ouverture, le 1<sup>er</sup> janvier 2003, de l'Office des documents d'identité de Lausanne (Odil). Cette unité correspond aux nouvelles exigences fédérales et a tout de suite connu un vif succès. Elle est composée de 3 personnes (3 EPT).

Il faut relever aussi ici la transformation du tissu social lausannois. Si la population demeure stable (126'766 habitants), l'année 2003 voit à nouveau un sensible recul de la population suisse (au-dessous de 80'000), au profit d'une population résidente étrangère plus forte. La plus importante communauté étrangère domiciliée à Lausanne est portugaise. Elle vient largement en tête avec 7252 ressortissants. Relevons que notre cité dénombre 159 nationalités.

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux n'a pas encore occasionné un véritable mouvement de masse. L'accroissement de la population étrangère a été de 1103 personnes dont seulement les deux tiers sont concernés par ces nouvelles facilités.

Au niveau de l'organisation, les effectifs sont stables et les responsables se préoccupent déjà de l'horizon 2007. En effet, le départ pour le futur bâtiment administratif du Flon ne va pas sans poser des problèmes importants de coordination. Une activité comme le contrôle des habitants doit être permanente. Par conséquent, on ferme les guichets à une date donnée et l'ouverture suivante on reprend le service comme si rien ne s'était passé. Il n'y a donc pas de période d'essai.

## **Corps de police**

### **Généralités**

Comme relevé en préambule de ce rapport, nous avons assisté à diverses activités de ce service hors des dates habituelles de visite. Il en ressort une meilleure synthèse des événements en les visualisant en direct plutôt que de se repasser le film une fois par année. C'est ainsi que nous avons vécu une première partie de nuit avec la police des mœurs et une autre partie de fin de nuit avec la cellule de Police-secours. Dans notre rapport de gestion de l'exercice 2001 nous relevions que, face à des phénomènes préoccupants de violence, une réflexion relative à la prévention et à la gestion de cette problématique devait être poursuivie. Nous notions qu'elle ne saurait être uniquement le fait de la police, mais relève d'un problème politique issu de dysfonctionnements sociaux, éducatifs et comportementaux. A ce titre, nous pouvons nous déclarer satisfaits que la Municipalité ait jugé utile de créer l'observatoire de la sécurité.

Du point de vue organisationnel, la décision a été prise en 2003 de constituer un secteur d'état-major regroupant les services dits généraux. Cette nouvelle organisation sera mise en place dans le courant de l'exercice 2004. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

Relevons encore, en décembre 2003, la rupture des relations dans le cadre du projet « Police 2000 ». Cette rupture a pour but d'obtenir une meilleure prise en compte d'une police de proximité citadine et du cas particulier d'une grande ville comme Lausanne.

L'opération « Alpha » a rencontré un vif succès. La présence de ce groupe a été remarquée et se veut rassurante. Cette opération sera reconduite en 2004.

Nous ne saurions terminer ces généralités sans relever les affaires difficiles qui ont terni l'image de notre Corps de police lausannois, puisqu'elles ont touché des cadres dont le comportement n'a pas été adéquat avec la fonction qu'ils occupaient. Il ne s'agit pas ici de susciter la polémique, mais bien de relever que des actes graves ont été commis et qu'ils doivent être poursuivis et punis s'il y a lieu. L'une des personnes concernées a été relevée de ses fonctions avec effet immédiat et demeure dans l'attente des conclusions pénales et de l'enquête administrative. La seconde personne a été mutée à d'autres fonctions ; elle a fait l'objet d'une sanction pénale et se trouve encore sous le coup d'une procédure d'enquête administrative. Aux conclusions de cette dernière, qui ne seront connues que dans le courant 2004, il sera statué sur cette situation.

### **Sommet d'Evian (G8)**

L'événement marquant pour l'année 2003 est sans aucun doute la tenue du Sommet d'Evian. En plus des dispositifs de sécurité mis en place pour assurer le bon déroulement de cette manifestation, la Ville de Lausanne a hébergé les représentants du NEPAD (5 pays) ainsi que ceux des pays dits émergents (7 nations), accompagnés de leurs délégations respectives et de nombreux journalistes venus du monde entier. Tout le dispositif mis en place, coordonné par le Canton, s'est montré à la hauteur de cet important événement et des risques qu'il pouvait générer. Pour assurer la mission qui lui était confiée par la Confédération, ce ne sont pas moins de 82'000 heures, dont 47'000 supplémentaires, qui ont été accomplies par le Corps de police. Il faut relever que cet engagement, hors du commun, a permis à ce dernier de s'enrichir d'une précieuse expérience professionnelle en ayant la possibilité de démontrer son savoir-faire et son expérience.

### **Opération « Strada »**

L'opération « Strada », dans laquelle est intégré le groupe Rano, a connu un développement intéressant. Son activité est concluante ; près de 92% des personnes contrôlées et/ou interpellées par cette structure l'ont été sur territoire lausannois ; 221 trafiquants ou consommateurs/revendeurs ont ainsi pu être déférés. Face à ce résultat satisfaisant, l'opération sera reconduite en 2004.

Saisissons au passage l'opportunité de donner une petite situation sur l'évolution du marché de la drogue à Lausanne. Les dealers d'héroïne, Albanais pour l'essentiel, ont délaissé la ville pour se livrer à leur activité délictueuse à Genève, le marché de l'héroïne étant plus rémunérateur dans cette dernière ville. En revanche, la vente de cocaïne, en mains d'Africains de l'Ouest, s'est régulièrement développée. Une pression constante a également été exercée sur leur source d'approvisionnement, permettant d'éviter une dégradation rapide de la situation.

### **Police judiciaire**

Malgré la situation d'instabilité temporaire qu'a pu occasionner le départ précipité de son chef, la Police judiciaire a travaillé dans des conditions de parfaite sérénité. Ainsi, notamment sur la poursuite de la délinquance liée à la drogue, ce ne sont pas moins de 11 réseaux qui ont été démantelés en 2003. Ces opérations, pour une année exceptionnelle, ont été menées par du personnel motivé. Cela démontre clairement l'efficacité de la Brigade des stupéfiants.

Il faut malheureusement déplorer 14 morts, par overdose, âgés entre 27 et 43 ans, contre 3 en 2002.

Les inspecteurs de la PJ assurent une meilleure présence sur le terrain, ce qui permet de confirmer une augmentation du volume des affaires, particulièrement celles liées à la petite délinquance ou aux délits simples. Le vol à l'astuce est en pleine expansion.

Du côté des investigations criminelles, l'année 2003 a enregistré 3686 réquisitions contre 2471 en 2002, soit une croissance de 49,17% !

Il convient également de relever une nette augmentation des infractions commises par des adolescents mineurs. De plus et comme déjà évoqué dans nos précédents rapports, les infractions liées à la violence gratuite deviennent de plus en plus nombreuses et l'effet dissuasif lié à la présence des forces de l'ordre n'est plus guère de mise. Cette problématique doit faire prendre conscience qu'un encadrement social de ces jeunes, souvent très marginalisés, devient nécessaire. Dans cette nécessité, il faut relever que depuis 3 ans, les inspecteurs du Groupe jeunesse ont dû gérer plusieurs dossiers importants liés à des délinquants multirécidivistes provenant d'un même quartier.

### **Informatique et télécommunications**

La principale activité de cette unité est la mise en place de la nouvelle centrale (CAE). Si les travaux ont pris un léger retard par rapport à la planification prévue, il reste à développer certaines interfaces ainsi qu'à finaliser les installations techniques. La mise en service de ce nouveau central a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2004. Rappelons qu'il s'agira aussi d'une prouesse technique, puisque l'ancien central sera mis hors d'usage et que le nouveau prendra immédiatement le relais sans phase de test avec les deux systèmes en parallèle.

Pour les statistiques, le nombre d'appels sur les lignes 112/117 est passé de 71'610 en 2002 à 78'551 en 2003, soit en moyenne 215 appels par jour.

### **Prévention**

Malgré une amélioration constante de la sécurité des routes lausannoises, sortons temporairement des affaires de sécurité pour évoquer le fait que les forces de police font aussi de la prévention en matière de circulation routière. Ainsi en 2003 les efforts ont porté sur pas moins de 7 objectifs principaux, à savoir :

1. Les campagnes préventives avec 8 thèmes, intitulées : « Pas d'alcool au volant », « Clic pour tous », « Captivé par son jeu », « Boire ou conduire », « Deux roues... une vie », « Démarrer – Allumer ! », « Rentrée scolaire » et « Visiblement plus sûr ».
2. Maintien des contrôles de vitesse sur l'ensemble de la ville avec accroissement de ceux-ci à proximité des établissements scolaires.

3. Poursuite des actions préventives à proximité des écoles, notamment sur la pose et la dépose des enfants.
4. Instruction permanente dispensée à 13'800 élèves et participation à la semaine olympique sur le thème de la visibilité.
5. Maintien d'un contrôle technique mensuel portant sur le respect de la législation routière par les conducteurs professionnels circulant avec des véhicules légers et lourds ainsi que tout ce qui touche au transport des matières dangereuses. Il nous a été donné l'occasion d'assister à un tel contrôle, accompagnés par des représentants du Service des automobiles du Canton de Vaud, de l'Office fédéral de la communication et de l'Administration fédérale des douanes. Pendant un laps de temps de 3 heures, 53 véhicules ont été contrôlés et 12 ont fait l'objet d'une dénonciation, soit 22,6%. Face à l'importance de ce chiffre, il nous paraît opportun de maintenir la fréquence de ces contrôles. Il en va, dans de nombreux cas, de la sécurité des autres usagers de la route.
6. Contrôles spécifiques, au nombre de 8 pour 2003, destinés à prévenir la conduite d'un véhicule en état d'ébriété au cours desquels il a été saisi 53 permis de conduire.
7. Mise sur pied de cours de formation/information destinés au personnel communal œuvrant sur la voie publique et à l'ensemble des chauffeurs de taxis.

### **Postes de quartier**

En 2003, les postes de quartier (PQ) ont subi quelques mutations importantes qu'il nous paraît utile de relever. Tout d'abord, en mars, le bureau des affaires portuaires – aujourd'hui bureau du lac – a été transféré sous la responsabilité de la Police du commerce. Le bureau principal se situe au port de Vidy alors qu'un bureau secondaire est attaché au PQ d'Ouchy.

Le 1<sup>er</sup> juillet, le poste de quartier de la Palud, à la suite de son départ de l'Hôtel de Ville, a pris possession de ses nouveaux locaux aux Escaliers-du-Marché N° 2. Son emplacement, malgré quelques doutes lors de l'élaboration du projet, s'avère aujourd'hui satisfaisant tant pour les personnes qui le desservent que pour les usagers.

### **Ressources humaines**

Dans le domaine de la psychologie, une nouvelle collaboratrice a été engagée, ce qui porte l'effectif à 1,5 poste. D'autre part, pour pallier le transfert du responsable des ressources humaines au Service du personnel et des assurances, le Corps de police a engagé une nouvelle collaboratrice. En plus des nombreuses tâches habituelles de gestion du personnel, la nouvelle responsable, située hors de la hiérarchie au niveau des grades, s'est vu attribuer des mandats particuliers, notamment le projet de revalorisation des potentiels de la Police judiciaire ou encore la réorganisation de la Brigade canine. Comme activité ponctuelle, cette cellule a œuvré au recrutement uniformisé des aspirants (conduit par la Police cantonale), au système d'information RH PeopleSoft, au forum d'échanges RRH, au développement des compétences ainsi qu'au problème lié à l'alcool au travail.

Précisons encore la prise de fonction en février 2003 du délégué à l'éthique au sein du Corps de police. Ses premières activités se sont orientées sur trois axes : définition d'un cadre documentaire de l'éthique dans un Corps de police, mise en place de structures et développement de la sensibilisation et de la formation en éthique.

Enfin, au niveau des effectifs, il faut relever que l'application du préavis N° 239/2001, relatif au renforcement des policiers, n'a pas encore déployé tous ses effets. Actuellement, les engagements n'ont qu'en partie comblé le renforcement, car les compensations des départs demeurent encore importantes.

## Contrôles routiers

Lors de contrôles routiers généraux, nous avons eu l'occasion de nous rendre compte de l'absence de moyens de base, que ce soit pour encaisser les amendes infligées immédiatement ou pour contrôler avec efficacité le poids des véhicules qui sont supposés être en surcharge. En effet, actuellement, lorsqu'un conducteur en infraction veut honorer son dû au moyen d'une carte de crédit, un des policiers en charge du contrôle doit accompagner la personne auprès d'une banque ou d'un distributeur automatique. Il en va de même lorsqu'il s'agit de peser un véhicule dont on estime qu'il y a probabilité de surcharge. Deux policiers doivent accompagner les véhicules soit à la Blécherette (Service des automobiles) pour le haut de la ville ou chez un particulier pour le bas de la ville, aux fins de peser les véhicules sur une balance fixe. Les pertes de temps occasionnées par ces déplacements ont un effet négatif sur l'impact et l'efficacité du contrôle. Aussi, lorsque l'on constate que les infractions commises dépassent 20% des véhicules contrôlés, une attention plus soutenue encore doit être apportée. Il en va de la sécurité des autres usagers de la route. C'est pourquoi nous formulons les deux observations suivantes :

**10<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à étudier rapidement la mise à disposition des policiers, lors de contrôles généraux, de moyens techniques permettant d'encaisser immédiatement les amendes délivrées au moyen de cartes de crédit.*

**11<sup>e</sup> observation :** *Dans le cadre des contrôles mensuels systématiques du trafic routier professionnel, la Municipalité devrait étudier la mise à disposition de plaques de pesage amovibles destinées à contrôler les surcharges sur le lieu du contrôle.*

## **Service de la circulation**

Pour ce service, nous nous sommes intéressés à trois activités, à savoir le développement des zones 30 km/h, des zones « macarons », ainsi que des P+R à la suite du vote par notre Conseil du préavis concernant le P+R de la Tuilière.

### Zones 30

En 2003, le Service de la circulation a mis en service trois nouvelles zones à 30 km/h. Il s'agit de la zone des Crêtes, à la Pontaise, de la zone d'Entre-Bois, dans les environs du bâtiment scolaire du même nom et des rues environnantes, ainsi que des quartiers forains du Taulard où le trafic de desserte, additionné au trafic de détente lié à la fréquentation des forêts voisines, présentait une situation augmentant les dangers. Ces zones semblent convenir aux résidants et usagers. De futures zones sont au stade de l'étude : il s'agit de Fourmi–Montolieu, du Maupas, de la Cité, de Valentin–Davel, de la partie inférieure de l'avenue de Cour, de Grey–Bergières et de Malley. Ces structures ne pourront être mises en place qu'en fonction des crédits octroyés, les montants accordés par les préavis votés par le Conseil étant épuisés. Enfin, une nouveauté réside dans les itinéraires 30 km/h qui toucheront dans un premier temps la route de Genève, la rue Centrale et Saint-Martin. La région de Sévelin fait aussi l'objet d'une appréciation.

### Stationnement/macarons

Les zones de stationnement réglementées au moyen de macarons pour les résidants sont au nombre de 9 actuellement. Une dixième est en cours de mise en place et d'autres sont à l'étude.

**12<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil communal sur la politique qu'elle entend mener en matière de macarons « Entreprises ».*

## **P+R**

Les P+R sont bien fréquentés. La moyenne pour 2003 atteint 73%. Les P+R de Provence et d'Ouchy sont les plus utilisés, avec une moyenne d'occupation de 88%.

Les P+R de Vennes et de Valmont voient leur utilisation augmenter. Celui de Valmont reste un peu à la traîne, mais il est vrai que la desserte de la ligne de trolleybus N° 6 n'offre pas une fréquence suffisante pour un report modal des plus aisés à cet endroit.

Du côté des projets en cours, relevons la réalisation prochaine du P+R de la Tuilière, à proximité immédiate du terminus de la ligne N° 1 à la Blécherette. Ce parking a fait l'objet d'un préavis voté par notre Conseil et sa réalisation devrait débiter sous peu.

Une nouvelle étude est menée à Vennes où l'arrivée du m2 a été anticipée. Selon sa fréquentation actuelle, il s'agirait de construire deux étages sur le parking existant, offrant environ 1200 places. Un réaménagement du parking du BFSH à Vidy, qui comporte actuellement 700 places, auxquelles il serait possible d'ajouter un étage supplémentaire, est à l'étude et devrait faire prochainement l'objet d'un préavis.

Enfin, pour rappel, les prix des P+R ont été adaptés. Le prix de la carte journalière a été porté de Fr. 7.- à Fr. 10.- (P+R et tl) et celui de l'abonnement mensuel de Fr. 69.- à Fr. 98.-. Cette dernière hausse est motivée notamment par le passage de la redevance aux tl à Fr. 55.- plus la TVA.

## **Situation sur le déménagement**

Dans notre rapport de gestion 2001, nous évoquions par le canal d'une observation le déménagement de ce service et son éventuel regroupement. Si le projet de transfert de l'Atelier de la signalisation routière de la Borde, dans une aile complémentaire aux AMV avance lentement, le déménagement de ce service avait été prévu à l'avenue des Figuiers, dans un bâtiment de construction assez récente, acquis par la Ville. Finalement, cette dernière variante n'a pas été retenue et, dans le courant 2004, c'est le Service des pompes funèbres qui prendra ses quartiers aux Figuiers. Le Service de la circulation devrait rejoindre le bâtiment de Beau-Séjour. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

## **Service de secours et d'incendie**

### **Généralités**

Comme pour le Corps de police, le SSI a été mis à contribution par le Sommet d'Evian (G8). Dès avril 2003, les officiers de l'état-major du corps professionnel ont été sollicités pour participer aux importantes mesures de sécurité. L'organisation de cet important événement a demandé de grands efforts et a permis la préparation et le contrôle des dossiers d'engagement des plans ORCA et DIAM, ainsi que la planification de l'engagement des corps professionnel et non professionnel, du Groupe d'intervention sanitaire ainsi que des professionnels et miliciens de l'Office de la sécurité civile. Une visite, sur le terrain, du dispositif mis en place aux alentours d'Ouchy et de l'Hôtel Beau-Rivage nous a permis de constater les moyens mis en œuvre pour la parfaite sécurité de cet événement, certainement unique pour les responsables de la sécurité à Lausanne. Au cours de notre visite, nous avons eu l'occasion de rencontrer M. le conseiller fédéral Samuel Schmid, accompagné par le colonel divisionnaire Fellay, qui effectuait une inspection des forces armées engagées dans la protection des zones de sécurité, démontrant par là même l'excellente collaboration entre toutes les unités engagées.

## Personnel

L'effectif du Corps des sapeurs-pompiers de Lausanne était de 464,985 unités au 31 décembre 2003. Il se composait de 29,985 postes pour l'organe de commandement, de 92 postes pour le poste permanent (professionnels), de 273 postes pour le corps non professionnel, de 44 postes pour l'unité musicale et de 26 jeunes sapeurs-pompiers.

La Municipalité a arrêté les effectifs à 98 unités pour le corps professionnel et à 300 unités (plus ou moins 20 postes) pour le corps non professionnel. Ces effectifs sont contestés par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), notamment dans la reconduction de la convention relative aux prestations fournies par la Ville de Lausanne.

D'autre part, la refonte de l'horaire de travail du corps professionnel est à l'étude. Dans l'état d'avancement du dossier, il nous paraît prématuré de l'évoquer dans le présent rapport de gestion.

## Interventions

Les interventions en 2003 ont été au nombre de 2723, à savoir 94 de plus que pour 2002. Il est intéressant de savoir que les interventions liées au feu uniquement ne représentent que 28,9% du total des interventions, sans les alarmes automatiques qui représentent à elles seules 34,14%. Il est donc aisé de savoir qu'il s'agit plus d'une unité de secours en général que d'une unité affectée exclusivement à la lutte contre le feu.

## Infrastructures, matériel et équipement

La caserne de la Vigie a fêté ses 50 ans d'existence en juillet 2003. Ce véritable centre de secours de la Ville de Lausanne a été sans cesse adapté aux évolutions des techniques de sauvetage. Une manifestation de commémoration s'est déroulée le 12 juillet.

Un préavis accepté par notre Conseil a octroyé un important crédit pour la réfection des sols du parc à véhicules. Cette réfection, justifiée par l'âge du bâtiment et par le poids toujours plus important du matériel d'intervention (véhicules et leur équipement spécifique) a été réalisée. Les principaux soucis résidaient dans la qualité des matériaux utilisés ainsi que leur résistance au démarrage et à l'arrêt, maintes fois répétés, de véhicules lourds. Or il faut constater que, si le carrelage avait eu une durée de vie qualifiée de longue, le revêtement des nouveaux sols ne tient pas sa promesse. Ainsi, des dégâts au sol et des marques d'une certaine profondeur peuvent être constatés après seulement une année de service. Des travaux de remise en état devraient être entrepris encore durant la période de garantie.

Les véhicules et engins motorisés, spécifiques à chaque service de secours, sont au nombre de 98.

En ce qui concerne l'équipement personnel du sapeur-pompier, celui qu'il a en sa possession aujourd'hui ne correspond plus aux normes de sécurité. En effet, d'une conception datant de 1960, les équipements de lutte contre le feu sont largement dépassés. Il faut savoir que le renouvellement des vestes de feu, à raison de 2 à 3 vestes par homme, aura un coût estimatif de Fr. 400'000.-, sous réserve d'une étude plus approfondie. Le personnel est très sensible à la sécurité et se déclare prêt, s'il le faut, à faire des sacrifices pour être doté d'un matériel adéquat pour l'intervention d'urgence d'aujourd'hui, voire celle de demain. Au besoin, la tenue de sortie, à l'exception des officiers et des personnes assurant des missions de représentation à l'extérieur, pourrait être abandonnée et supprimée. Les économies ainsi réalisées pourraient compenser partiellement des dépenses utiles pour la sécurité. Aussi nous formulons l'observation suivante :

**13<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à examiner la possibilité d'équiper rapidement les pompiers professionnels d'une nouvelle tenue de feu, répondant aux exigences de sécurité actuelles.*

## Police du feu

410 dossiers nouveaux de construction ou de transformation ont été traités par cet organisme.

Relevons également que la campagne sur l'évaluation de la sécurité dans les établissements scolaires lausannois, débutée au milieu de l'année, s'est terminée en septembre 2003.

## Relation Ville de Lausanne / ECA

Les relations entre le SSI Lausanne et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) sont régies par une convention. Une première convention a été établie pour la période 1999/2000. Forts de cette expérience, une nouvelle convention a été signée le 18 mai 2001 pour deux ans, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, pour venir à échéance au 31 décembre 2002 et ensuite être reconduite d'année en année. Dans le courant de l'année 2003, l'ECA a décidé de ne pas reconduire la convention selon les mêmes critères que précédemment et l'a dénoncée pour le 31 décembre 2003. Les éléments financiers ayant une part prédominante dans cette convention, il n'est pas inutile de rappeler ici les principaux éléments. Selon la dernière édition, l'ECA participait à hauteur de Fr. 8'495'440.– aux tâches du SSI, ce qui correspondait à un effectif de 64,45 unités/homme pour le corps professionnel. A ce montant, il convient d'ajouter un montant forfaitaire de Fr. 382'200.–, au titre de la formation permanente du personnel en rotation, ainsi qu'un montant de Fr. 127'740.– pour les 300 unités du corps volontaire (non professionnel).

La nouvelle proposition, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, prévoit, selon le même schéma que ci-dessus, un montant ramené à Fr. 5'345'280.– pour 40 unités du corps professionnel, auquel il convient d'ajouter une participation de Fr. 81'960.–, soit pour 150 unités du corps non professionnel, ainsi qu'une participation de Fr. 101'188.– pour des prestations véhicules et appareils respiratoires.

Même si la situation financière de l'ECA, à l'instar de l'Etat de Vaud, est difficile, il n'est pas acceptable de ne plus financer certaines prestations, en particulier les équipements techniques de la centrale d'alarme et d'engagement. Il semble que l'on s'oriente vers un bras de fer où d'un côté l'on démontre clairement quels sont les besoins techniques et les moyens d'assistance à l'engagement, et d'un autre on n'évoque que des arguments financiers. Pour évoquer des coûts moins élevés on pourrait, comme en 1882, revenir à une seule ligne téléphonique entre le guet et le poste de police !

Si l'on revient sur la centrale d'engagement lausannoise, elle assure non seulement une alarme, mais un suivi informatique, une cartographie des quartiers avec un recensement des bornes hydrantes et des spécificités par immeuble, ce qui permet une assistance de pointe aux intervenants. La synergie offerte par ce système est efficace, notamment dans la qualité de l'aide aux intervenants. Il s'agit là d'une vision d'avenir qui doit être défendue par les Autorités de la Ville, car les moyens mis à disposition pour une sécurité efficace ont un prix. Une plus-value à l'intervention doit être négociée à son juste prix, en prêtant attention aux particularités et indépendamment des normes. Aussi nous formulons l'observation suivante :

**14<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à tout mettre en œuvre pour qu'une nouvelle convention puisse être signée entre l'ECA et la Ville de Lausanne, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004.*

## Office de la sécurité civile

L'Office de la sécurité civile s'est réorganisé en trois secteurs afin de répondre aux différentes demandes. Ainsi, la première section « engagement » regroupe la gestion des contrôles des cours. La deuxième section, désignée « infrastructures », regroupe tout ce qui touche aux constructions, aux abris et au matériel. Enfin, une troisième section, rendue nécessaire par la création du centre de formation de La Rama, intitulée « logistique », gère le centre de formation proprement dit.

## **Section « engagement »**

L'entrée en vigueur, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, de la nouvelle Loi sur la protection de la population XXI, a nécessité une adaptation de l'obligation de servir. La Ville de Lausanne avait déjà quelque peu anticipé, et c'est ainsi que près de 4500 astreints des classes d'âge de 1963 et antérieures ont quitté en bloc les rangs de la PCi lausannoise. Relevons que seuls 300 d'entre eux sont actifs dans les FAR (éléments d'intervention en 6 heures) et quelques autres dans les FIR (éléments d'intervention dans l'heure).

Selon les nouvelles structures, l'effectif de l'ORPC de Lausanne-ville s'élève à 1502 personnes. Toutefois, à la suite de l'abaissement de l'âge de l'obligation de servir, ce ne sont que près de 1000 astreints qui composeront les rangs durant les prochaines années.

## **Section « infrastructures »**

La Section infrastructures, tout comme dans son ancienne organisation, effectue un contrôle périodique des abris. Ces contrôles issus de la loi fédérale sont poursuivis. C'est ainsi que les premiers cours, selon nouvelle méthodologie, se sont déroulés en décembre 2003 et 274 abris ont été contrôlés.

L'ancienne « maison du feu », devenue obsolète et dangereuse, ne pouvait plus être utilisée sans danger ; elle a donc été démolie. Une nouvelle construction est à l'étude et fera l'objet d'un préavis présenté à notre Conseil dans le courant de l'été 2004.

## **Section « logistique »**

A la suite de l'affectation du centre de La Rama exclusivement à la formation et face au succès grandissant de cette organisation, il a été nécessaire de mettre en place une structure gérant de manière pointue l'occupation du centre de formation et le service des repas. Les journées de formation ont été de 6165 en 2001, de 7042 en 2002 et de 11'085 en 2003. Le succès va grandissant, de sorte que l'on devrait rapidement atteindre un niveau de saturation. Le premier trimestre 2004 démontre déjà que les chiffres de 2003 seront largement dépassés. Au niveau du nombre de repas servis, ils ont été de 8667 en 2001, de 10'698 en 2002 et de 13'261 en 2003. Avec 5011 repas servis au premier trimestre 2004, on va vraisemblablement vers des résultats supérieurs pour le présent exercice. Le restaurant-caféteria disposant de 100 à 120 places, on peut considérer l'occupation comme optimale.

## **Groupe sanitaire**

Alors que les années 2001 et 2002 donnaient l'impression d'une certaine stabilité du nombre des interventions, l'année 2003 a connu une augmentation de 6,2% des missions d'urgences santé. Le nombre global d'interventions s'est élevé à 7014 contre 6602 l'année précédente. Les interventions des antennes de Bussigny et de Mézières sont, quant à elles, demeurées stables. Le Groupe sanitaire a également été engagé dans le cadre du Sommet d'Evian (G8) et le personnel de cette petite unité y a participé avec un énorme engagement personnel. Sur le plan des événements graves, le Groupe sanitaire a été fortement mis à contribution lors de l'accident du Grand-Pont du 8 juillet, ainsi que lors de celui du bus tl heurté de plein fouet par un automobiliste roulant à vive allure sur la route de Berne, en dessous d'Epalinges, le 4 décembre.

Enfin, au chapitre des véhicules, relevons que le Service cantonal de la santé publique a accepté l'amortissement d'une ambulance supplémentaire, ce qui porte à cinq le nombre de véhicules d'intervention subventionnés par l'Etat.

L'effectif de cette unité est de 40 postes.

## **Service des pompes funèbres officielles**

L'année 2003 a été marquée par le fort accroissement des prestations funéraires, notamment à destination de l'étranger. Cela a été relevé par une croissance de plus de 32,8% du kilométrage des véhicules de service, passant ainsi de 68'729 km à 90'618 km. Relevons également le sensible et régulier accroissement de funérailles sous forme d'incinérations au détriment des inhumations conventionnelles. Notons aussi, au passage, le prochain déplacement de ce service, hors du bâtiment de Beau-Séjour, dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil des familles.

## **Conclusions**

Au chapitre des conclusions, nous aimerions revenir sur les thèmes transversaux qui ont été définis, à savoir :

- répercussion de l'application d'EtaCom ;
- sécurité des bâtiments publics ;
- collaboration transversale entre services.

Les commentaires relatifs à ces thèmes feront partie intégrante de la partie générale du rapport de gestion.

## CHAPITRE III

### **DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DU PATRIMOINE**

#### **Service des forêts, domaines et vignobles**

L'exercice 2003 du Service des forêts, domaines et vignobles se solde de manière positive d'un point de vue comptable. En effet, les comptes montrent des charges inférieures de 5,45% et des revenus supérieurs de 5,48% par rapport au budget.

Ces bons résultats témoignent des efforts constants faits par ce service pour diversifier l'offre et de la créativité développée dans la commercialisation et la mise en valeur de ses produits. Un bon exemple est la vente de bois par adjudication, sur laquelle nous reviendrons. Malheureusement, la diminution des aides fédérales et cantonales risque fort de ne pas récompenser ces efforts.

Comme mentionné dans le rapport de gestion du service, une étude a été lancée pour examiner les possibilités de développer l'accueil « tourisme vert » dans les domaines viticoles et agricoles et dans les forêts de la Ville. L'Association Prométerre (Association vaudoise de promotion des métiers de la terre) a été mandatée pour mener cette étude en collaboration avec le service. Cette étude vise à développer l'offre de type gîte rural, chambres d'hôte, réceptions, etc. Dans les domaines viticoles, l'accueil de touristes pourrait favoriser la vente directe de vin. Le Clos des Moines se prêterait bien à l'accueil de séminaires et week-ends au vert pour des entreprises ou d'autres organisations. Le Clos des Abbayes est destiné à rester le lieu privilégié pour des réceptions données par la Municipalité. Le domaine de Burignon à Saint-Saphorin offre plus de possibilités de parcage que les deux autres domaines de Lavaux et il est proche du train des vignes. Il se prêterait bien pour des réceptions plus grandes. Le domaine du Château de Rochefort possède une salle de réception rénovée récemment pour accueillir des visiteurs.

L'année 2003 a été marquée par l'inauguration de la tour de Sauvabelin, qui connaît depuis un succès important avec environ 22'500 visiteurs comptés du 29 novembre au 24 mars.

#### **Forêts**

Le 10 juillet, une vente de bois par adjudication a été organisée pour la première fois à Lausanne. Suite à une visite en Champagne faite par le chef de service pour observer la façon dont ces ventes sont préparées, cette première expérience a été menée avec succès. Pour effectuer ces ventes, le bois est d'abord préparé par lots classés par essence. Un cahier de vente détaille chaque lot avec la description du diamètre, du volume et de la qualité de chaque grume. Les lots sont exposés le long de chemins indiqués par une carte dans le cahier de vente, chaque pièce étant posée l'une à côté de l'autre et non pas empilée. Les acheteurs font une offre sous enveloppe. Chaque lot est attribué au plus offrant lors d'une ouverture publique. Un prix de réserve permet au vendeur de remettre en jeu un lot dont le prix offert serait insuffisant. Cette première expérience a été un succès, car les prix obtenus ont été 50% plus élevés pour le chêne qu'avec la filière habituelle. Le hêtre s'est vendu pour sa part entre 15% et 17% au dessus des prix usuels. Une deuxième vente a été organisée le 31 mars 2004. Nous le voyons, ce type de vente donne de bons résultats et le surplus de manutention qu'il demande en vaut la peine pour la valorisation du travail des forestiers.

Notre sous-commission s'était intéressée déjà l'année passée aux conditions de travail et à la santé des bûcherons de la Ville. Nous savons que ces derniers font un travail physiquement difficile, avec des risques d'accidents et de lésions élevés en raison de l'usure au cours des années. Nous saluons la continuité des efforts faits par le service pour améliorer ces conditions. Nous remarquons par exemple une diminution significative des journées d'interruption de travail pour cause d'accident professionnel entre 2002 et 2003. Des cours de formation à la technique Alexander ont été organisés. Ces cours sont menés sur le terrain par un spécialiste en ergonomie qui observe les mouvements et les postures des travailleurs et collabore avec eux pour les améliorer et éviter ainsi des lésions en raison de mauvaises habitudes. Cette méthode enseigne aussi comment mieux gérer les pauses dans le travail pour mieux récupérer. Des cours de nutrition sont aussi donnés ; ils vont également dans le sens d'une meilleure gestion de l'effort important demandé par le travail en forêt. Des cours de français ont été suivis par des collaborateurs d'origine étrangère, notamment bosniaque. Une meilleure maîtrise de notre langue a permis, selon le chef de service, d'améliorer la communication interne dans le travail.

### **Domaines**

Notons avec satisfaction la progression des ventes de compost (+20% par rapport à 2002). Pour obtenir éventuellement le label « bourgeon vert », il faudrait pouvoir traiter le compost sous un couvert. Il serait intéressant de pouvoir aussi emballer sur place. Malheureusement, cela n'est pas possible dans l'immédiat en raison de l'affectation de la zone.

La sous-commission a visité la ferme d'Etagnières, rénovée récemment, ainsi que les vastes terrains liés à cette exploitation. Ce domaine fait partie des nombreuses parcelles de terrain agricole ou de forêt que la Commune possède ici et là dans le canton. Certaines de ces propriétés ont un intérêt économique, du point de vue de l'image, ou constituent une réserve de terrain pour des infrastructures futures, proches de la ville. D'autres terrains sont un héritage historique (par exemple Etagnières) qu'il conviendrait d'évaluer aujourd'hui.

**15<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à répertorier tous les terrains agricoles et forestiers que la Ville possède et d'en évaluer l'intérêt à moyen et à long terme pour la commune et ses habitants.*

### **Service immobilier**

Les faits les plus marquants de l'exercice 2003 au Service immobilier ont été la gestion de l'ancien site des abattoirs et de son développement futur, la fin de la réalisation de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR), le Rôtillon et ses épisodes juridiques. Notons encore la construction du nouvel immeuble Haldimand/Arlaud dont les travaux se poursuivent en ce début 2004.

Du point de vue de l'organisation interne, il faut noter l'entrée en service le 1<sup>er</sup> février 2003 d'un répondant en ressources humaines (RH). La gestion RH était auparavant assumée par les chefs de section et le chef de service, avec un certain manque de cohésion. L'introduction du répondant RH a permis l'introduction de descriptions de postes, d'entretiens réguliers et de plans de formation pour les apprentis.

Notre sous-commission s'est intéressée au site des abattoirs dont la gestion a été confiée au Service immobilier le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Quatre employés des abattoirs ont rejoint ce service. Suite au départ de l'un des principaux utilisateurs des installations d'abattage, la Municipalité a décidé en mars 2002 d'arrêter cette activité au 1<sup>er</sup> décembre de la même année. Mandat fut donné au Service immobilier de résilier les contrats et de démanteler le site. Ce n'était pas moins de 58 contrats de toutes sortes qui étaient concernés. Aujourd'hui restent 23 contrats en cours. Par ailleurs, le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), Autorité cantonale chargée de l'application de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), considère que l'installation de production du froid est à haut risque. Cette installation contenant 5 tonnes d'ammoniac ne correspond plus aux normes de l'Ordonnance sur la protection de l'air du 16 décembre 1985 (OPair).

Sur les 23 contrats restants, 8 sont concernés par les congélateurs dont les installations de production de froid sont mises en cause. Parmi ces derniers, 6 arrivent à échéance à la fin de cette année, les 2 autres se terminent en 2005 et en 2009. Un contrat arrive à échéance en 2013, c'est celui de l'entreprise Bell-Vuillamy, mais il ne concerne pas les locaux refroidis par l'installation avec ammoniac.

La mise en conformité de l'installation mise en cause par le SEVEN est estimée à Fr. 800'000.—. La Municipalité, qui prévoit une réaffectation du site, selon les vœux également des Communes de Prilly et de Renens sur le territoire desquelles les abattoirs se trouvent, a décidé de mettre hors service l'installation le 30 juin 2004. Les huit entreprises concernées par la fermeture ont fait recours au Tribunal des baux. Ce dernier a demandé, par une mesure préprovisionnelle, que la production de froid ne soit pas interrompue. Cette décision ne règle pas le problème des tonnes d'ammoniac, qui doit trouver une solution. Notre visite nous a convaincus que l'installation est sous contrôle et que le responsable du site la connaît très bien. Néanmoins, cette situation ne peut pas durer en raison de l'âge de l'installation et nous estimons que la Municipalité a eu raison en décidant de fermer les congélateurs le 30 juin.

A l'heure où ce rapport est rédigé, il semble que la Municipalité et le Service immobilier soient sur le point de conclure un accord avec les locataires, ce dont la sous-commission se réjouit et elle se penchera à nouveau sur ce problème l'année prochaine.

## **Service de la culture**

La sous-commission s'est particulièrement intéressée au problème des collections, de la conservation des archives et objets dans les diverses institutions dépendantes de la Ville ou subventionnées par elle, notamment aux Archives de la danse et aux dépôts de la Cinémathèque.

La visite à la Fondation des archives suisses de la danse a permis d'apprécier l'excellent travail effectué par son président et ses collaborateurs. Les collections, constituées de documents photographiques, de revues, de livres, de vidéos et autres programmes de spectacles, sont une source inestimable de renseignements pour des recherches historiques sur cet art de l'éphémère qu'est la danse. La numérisation des nombreuses cassettes vidéo est en cours ; elle représente un travail important et indispensable à la sauvegarde de ces documents. La fondation est ouverte au public deux jours et demi par semaine, les documents étant consultables sur place par les chercheurs.

La danse a pris une importance considérable dans notre ville ces dernières années : le Prix de Lausanne, le Béjart Ballet Lausanne, l'Ecole Rudra-Béjart Lausanne, Sévelin 36, ainsi que les nombreuses compagnies indépendantes font que cet art a trouvé un terreau fertile dans notre ville. Dans ce contexte, l'existence des Archives suisses de la danse à Lausanne nous semble très importante et complémentaire de la création actuelle. Nous devons constater que la vitalité des Archives tient davantage à l'énergie et à la passion de ses responsables qu'à une volonté politique clairement affirmée. Le soutien de la Ville se manifeste principalement par la mise à disposition des locaux et une subvention. Mais la fondation n'est pas le seul lieu à posséder des archives liées à la danse, puisque les Fonds de Clotilde et Alexandre Sakharoff, d'Alice Vronska et de Serge Lifar se trouvent au Musée historique. Il serait opportun de se poser la question d'une meilleure synergie entre ces institutions en envisageant un regroupement de ces archives et une meilleure mise en valeur.

**16<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à se prononcer sur la politique à moyen et à long terme qu'elle entend mener avec la Fondation suisse de la danse et par rapport à un regroupement des fonds et collections concernant cet art.***

La sous-commission s'est intéressée à l'avancement du projet de système documentaire informatique des quatre musées communaux – Musée historique de Lausanne (MHL), Musée romain de Vidy (MRV), Collection de l'Art brut (CAB), Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mu.dac) et du Fonds des arts plastiques (FAP). Ce projet a fait l'objet du préavis N° 219 du 7 juin 2001 :

« Développement de l'informatique dans les musées et pour le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne ». Les commissaires ont pu constater l'ampleur de ce travail nécessitant une technologie et des savoir-faire sophistiqués. Son avancement se fait normalement par rapport au programme donné par le préavis, compte tenu d'un décalage de six mois au départ, dû à son adoption tardive.

### **Bibliothèque municipale**

La bibliothèque continue avec un succès constant sa mission de popularisation de la lecture, puisque que ce ne sont pas moins de 956'599 prêts et prolongations qui ont été enregistrés en 2003. La sous-commission a visité la Bibliothèque Jeunesse à l'avenue d'Echallens. Elle a apprécié le cadre lumineux et convivial de cet endroit. Une animation était proposée aux jeunes visiteurs, mettant en jeu leur sens de l'observation à partir de reproductions et d'interprétations de tableaux célèbres. La bibliothèque propose aussi des bandes dessinées et des livres dans diverses langues parlées par les enfants de migrants.

### **Service des sports**

L'année 2003 a été marquée par la fréquentation record des piscines durant la période estivale (+48%). La canicule explique cet engouement, pour ne pas dire cette irrésistible attirance pour l'élément aqueux. Remarquons aussi le développement du sport amateur (Sport pour Tous et Sport libre, « Sports-Passion »). Les différentes offres de la Ville dans ces domaines ont un grand succès auprès du public.

La sous-commission a demandé à visiter le stade de la Pontaise ainsi que le vélodrome. Au moment de notre visite, le revêtement de la piste d'athlétisme de la Pontaise était en train d'être posé. Une petite modification de la tribune dans le contour sud-ouest a été rendue nécessaire en raison du départ du 110 m haies. En effet, les athlètes des couloirs extérieurs risquaient de se cogner la tête contre un plafond trop bas. Un tour des tribunes et des gradins, ainsi que de l'extérieur du stade, a permis de constater en de nombreux points des signes de vieillissement de l'édifice : éclats de béton dus à la carbonatation, barrières rouillées et fragilisées, joints endommagés, etc. Si, à notre connaissance, aucun incident n'a été causé par ces défauts, il y a lieu de s'inquiéter à certains endroits – notamment sous les parties en porte-à-faux – que des éclats de béton tombent sur des personnes.

Plus préoccupant encore est l'état du vélodrome. La piste tient plus du parcours pour vélos tout-terrain que d'une surface de vélodrome. Au moment de notre visite, des réparations provisoires étaient faites sur les barrières entourant la piste. Le béton est souvent en très mauvais état. Par ailleurs, le système de fabrication de la glace, pour la partie servant de patinoire l'hiver, ne répond plus aux normes à cause de l'utilisation d'ammoniac. Toutes ces raisons nous laissent à penser que cette infrastructure ne peut plus être utilisée à moyen terme sans des travaux importants. Du point de vue de l'utilisation par le public et les clubs, il faut reconnaître que la piste cycliste est relativement peu utilisée (environ 15 fois par année), mais il est difficile de savoir si cet état de fait est dû à un manque d'intérêt ou en raison de sa vétusté. La patinoire est, en revanche, plus utilisée.

**17<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à se déterminer sur ce qu'elle entend faire du vélodrome dans un avenir proche, en tenant compte des besoins des utilisateurs, de la nécessité de mettre aux normes les installations de fabrication de la glace et de l'état de vétusté de la construction.*

## **Conclusion**

La sous-commission tient à remercier ses interlocuteurs au sein du dicastère Culture, Sports, Patrimoine pour leur accueil et leur collaboration lors de ses différentes visites. Elle les remercie également pour leur travail tout au long de l'année et leur engagement au service de notre Commune.

## CHAPITRE IV

### DIRECTION DES TRAVAUX

#### Préambule

En raison de quelques problèmes internes, les commissaires n'ont pas reçu, cette année, conformément à l'usage, le rapport de la Direction des travaux préalablement à la publication du rapport de gestion général de la Municipalité. De ce fait, contrairement à leurs collègues, elles n'ont pu procéder que tardivement à leurs visites, et ont été contraintes de les regrouper sur un mois (du 3 mai au 2 juin 2004), ce qui leur a occasionné quelques difficultés. Elles émettent le vœu qu'à l'avenir, l'administration de la Direction des travaux manifeste davantage de considération à l'égard des conseillers communaux qui, faut-il le rappeler, jonglent souvent entre leurs obligations professionnelles, politiques et familiales notamment.

Les commissaires doivent cependant remarquer qu'elles ont bénéficié d'un accueil courtois et d'une grande disponibilité, tant du directeur que de ses chefs de service et de leurs collaborateurs, qui n'ont éludé aucune de leurs questions et leur ont fourni tous les renseignements souhaités. Elles leur expriment leur reconnaissance.

S'agissant des thèmes d'investigation transversaux, les commissaires ont fait les constats suivants :

**Mesures de sécurité :** compte tenu du prochain transfert de l'Administration communale au Flon, aucun investissement sécuritaire n'a été réalisé dans le bâtiment situé à la rue Beau-Séjour 8, hormis les mesures les plus élémentaires préconisées par l'ECA (pose de sprinklers, extincteurs dans les couloirs, portes anti-feu, panneaux de configuration indiquant les issues de secours). Cette situation se retrouve à l'UIOM. Les locaux de la direction du Service d'assainissement, aux Terreaux, ainsi que toutes les installations techniques sont, quant à eux, conformes aux prescriptions.

A l'égard du personnel travaillant sur les chantiers et dans les usines, ou manipulant des engins, des outils ou des matériaux dangereux, une check-list des mesures de protection a été établie (port du casque, de baudriers, de gants ou de masque, type de chaussures préconisées, etc.).

**Collaboration interservices :** dans une direction comme celle des Travaux, la collaboration est indispensable entre les différents services, puisqu'ils interviennent tous, à un moment ou à un autre, sur les chantiers en cours, et parfois aussi simultanément. De l'avis de l'ensemble des chefs de service, cette collaboration est excellente, non seulement entre les responsables, mais aussi à tous les échelons des services. Elle existe également avec la plupart des services des autres directions, chaque fois que des travaux sont réalisés dans un secteur ou l'autre de l'Administration.

**Incidences de l'opération EtaCom :** la Direction des travaux est peu concernée par les différents trains de mesures EtaCom. La délégation de compétences octroyée en matière d'aménagement du territoire n'a pas déployé tous ses effets en 2003, les directives d'application de la modification de la LATC étant en cours d'élaboration (elles seront achevées en 2004). Les charges du Service du cadastre ont, pour leur part, été allégées : en tant que collectivité publique, la Ville ne participe plus aux frais de numérisation, désormais à la charge du Canton. Pour les terrains dont la Ville est propriétaire, elle ne participe désormais qu'aux frais de mensuration et d'abornement.

**Restrictions budgétaires :** d'une manière générale, les services n'ont pas eu trop de difficulté à appliquer les mesures d'économies préconisées par la Municipalité. Certains achats ou remplacements d'équipements ont été reportés, entraînant çà et là quelques retards dans l'adaptation aux nouvelles technologies. S'agissant des mesures touchant le personnel, les chefs de service craignent qu'elles n'entraînent une certaine démotivation des collaborateurs.

La décision d'attendre 6 mois avant de repourvoir les postes vacants a généré des économies de salaires, mais n'a guère eu d'effet, à terme, sur les effectifs : elle a entraîné peu de suppressions de postes, et a donné lieu à de nombreuses exceptions, dans les petites unités notamment. De l'avis des personnes interrogées, il serait préférable de procéder, à l'occasion de chaque départ annoncé d'un collaborateur, à une réflexion sur l'opportunité de maintenir le poste ou de profiter de la future vacance pour réorganiser le travail au sein de l'unité concernée et redéfinir le cahier des charges et le partage des responsabilités entre les collaborateurs restants.

Outre l'examen de l'activité des différents services au cours de l'année écoulée, les commissaires se sont particulièrement intéressées à 3 sujets, qui ont concerné quasiment tous les services de la direction, à savoir la préparation des chantiers de Tridel et du m2, notamment quant aux responsabilités assumées par la Ville dans ces opérations, ainsi que l'engagement des différents services dans le cadre des manifestations liées à la réunion du G8, du 31 mai au 4 juin 2003, à Evian. Ces 3 points seront traités globalement en fin de rapport.

## **Service administratif**

Le prochain départ à la retraite du chef de service (prévu pour le 30 novembre 2004) et l'extension des applications de Goéland à l'ensemble des services de la direction ont favorisé, dès le mois d'octobre 2003, une réflexion fondamentale sur l'organisation et la répartition du travail administratif au sein de la Direction des travaux. Le groupe de travail chargé de cette étude a rendu son rapport en mars 2004. Il conclut à la suppression du service et à la répartition de ses diverses unités dans les Services du cadastre, des routes et voirie et d'urbanisme.

Le secrétariat et l'huissier seront placés sous la responsabilité du chef du Cadastre, dont le service accueillera encore le Bureau de la comptabilité, l'Unité de projets informatiques et l'Atelier de numérisation.

L'Office de la signalétique urbaine rejoindra le Service des routes et voirie, qui changera d'appellation et deviendra le Service des routes et de la mobilité.

Enfin, le Centre de documentation, le Bureau des enquêtes publiques et celui du traitement des dossiers administratifs seront transférés au Service d'urbanisme.

Ces changements seront opérationnels à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004. Ils n'entraîneront aucune suppression de poste, à l'exception de celui du chef de service. Une attention particulière a été portée à l'information du personnel au fur et à mesure des décisions.

L'application de gestion Goéland est désormais opérationnelle dans tout le service. Elle s'étend à d'autres services de la direction, voire à l'ensemble de ceux-ci concernant la gestion du courrier et les nouveaux projets.

A la demande de l'Unité d'évaluation et de conseil, les informaticiens de l'Unité de projets informatiques ont élaboré une grille d'analyse des prestations, applicable à l'ensemble des services de l'Administration communale.

Afin de sortir de la dépendance de Microsoft (dont les licences d'utilisation coûtent Fr. 15'000.- par an à la Direction des travaux), certaines applications de Goéland ont été adaptées à des systèmes « libres », tels Linux.

Le Centre de documentation fournit des prestations non seulement aux collaborateurs des différents services de la Direction des travaux, mais à l'ensemble de l'Administration communale : édition d'une revue de presse « Cyberpresse », recherches d'informations pour les allocutions des membres de la Municipalité, réunion et communication des nouveaux textes légaux et des modifications législatives, etc.

**18<sup>e</sup> observation :** *La Commission de gestion souhaite savoir si la Municipalité a envisagé le rattachement du Centre de documentation de la Direction des travaux au Service d'information de la Ville et, cas échéant invite la Municipalité à préciser les raisons qui l'ont amenée à ne pas déplacer cette structure au sein de la Direction administration générale et finances.*

L'Office de signalétique urbaine a été sollicité pour diverses actions de marquage et de signalisation des manifestations organisées dans le cadre des festivités du bicentenaire : marquages routiers, pose de giganti, projections lumineuses sur certains bâtiments (Tour Bel-Air, par exemple), etc. On peut estimer ce travail à 5 jours-homme.

Enfin, le nombre des accidents dont ont été victimes des collaborateurs de la direction a fortement augmenté en 2003. Si le nombre des accidents « bagatelle » professionnels et non professionnels a légèrement diminué (passant de 111 en 2002 à 108 en 2003), celui des accidents occasionnant une absence prolongée des collaborateurs a sensiblement progressé : en 2002, on recensait 41 accidents professionnels, on en comptabilise 55 en 2003. Quant aux accidents non professionnels, ils passent de 67 en 2002 à 89 en 2003, ce qui porte à 252 (contre 219 en 2002) le total des accidents survenus à des employés de la Direction des travaux, qui compte 850 collaborateurs. Cela revient à dire que plus d'une personne sur 4 ont été accidentées au cours de l'année 2003. Aucune explication n'a pu être fournie quant aux causes de ce phénomène.

## **Service du cadastre**

Au cours de l'année 2003, le Service du cadastre a mis en place, avec le Service cantonal d'information du territoire (SIT), un programme destiné à finaliser la mensuration officielle. Tous les lots ont été adjugés, à l'exception de la Cité, pour laquelle une procédure simplifiée est étudiée.

Plus de 100 points nouveaux ont été scellés dans des bâtiments et ouvrages d'art, avec l'accord des propriétaires concernés.

Au cours de cet exercice, le réseau du nivellement communal a été renouvelé et complété, afin de l'adapter aux nouvelles mesures de l'Office topographique fédéral.

Le service intervient également sur tous les chantiers, afin de compléter, voire d'actualiser le cadastre des conduites souterraines que la Commune établit systématiquement depuis 1966. Ces données sont ensuite mises à disposition des mandataires.

Le service assure des prestations pour de nombreux autres services de l'Administration (établissement de plans cadastraux, levés de géodonnées, préavis sur de nombreux projets, etc.) : Routes et voirie, Assainissement, Architecture, Urbanisme, eauservice, SI, services immobiliers des autres directions, etc. Les prestations fournies sont facturées, soit au forfait, soit individuellement. C'est le cas, notamment, des dossiers d'enquêtes ou de servitudes. Ainsi les prestations fournies par le Service du cadastre aux SI représentent Fr. 1,2 million, celles réalisées pour le Service d'assainissement, Fr. 2,5 millions. A noter que le Service du cadastre n'est pas soumis à la TVA, pas plus que les imputations internes aux autres services.

Au printemps 2003, une enquête de satisfaction auprès des clients a été organisée. Les résultats obtenus sont satisfaisants, voire très bons, à l'exception de quelques insuffisances révélées quant à la numérisation des anciennes conduites et quant à la consultation de certaines informations, notamment en raison de carences du système informatique utilisé, qui devra être amélioré. Des séances de

restitution ont été organisées avec les clients, au cours desquelles ces derniers ont pu émettre des vœux. A ce propos, les SI ont manifesté le souhait que le service procède à des levés sur le domaine privé et en dehors du territoire communal, dans les communes qu'ils desservent. Le Service du cadastre n'est pas favorable à une telle extension de ses prestations, qui sortent du cadre et de la mission du service.

Le Service du cadastre occupe un personnel hautement qualifié, stable et motivé. Les commissaires ont eu le sentiment qu'il était géré efficacement, avec une forte conscience de sa mission de service public en faveur de la collectivité, des particuliers et de l'Administration communale dans son ensemble.

## Service des routes et voirie

Les commissaires ont découvert un service en pleine mutation. Depuis l'entrée en fonction du nouveau titulaire, le service a été restructuré et complété par de nouvelles unités. La nouvelle organisation sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> juillet 2004, date à partir de laquelle le service changera d'appellation pour devenir le Service des routes et de la mobilité. Il regroupera 375 EPT (contre 325 actuellement).

Au chapitre des changements, il faut citer la séparation du service en 5 unités bien distinctes, en plus de la cellule administrative :

- les **Espaces publics**, qui intègrent l'Atelier de signalétique urbaine transféré du Service administratif ;
- la **Mobilité**, qui concerne toutes les activités du Service de la circulation, transféré de la Direction de la sécurité publique, et celles de l'Unité de coordination des travaux ;
- la division **Travaux**, qui rassemble tous les collaborateurs de la branche du génie civil et qui assume les travaux de petite et moyenne importance, complémentaires aux travaux exécutés par les entreprises privées. Il s'agit en l'occurrence des travaux de préparation des terrains, avant le début des chantiers. Cette manière de faire génère des économies substantielles, car les travaux préparatoires sont souvent facturés au prix fort. Il importe de préciser que les machines et l'outillage du service – quelques compresseurs, 2 petites pelles mécaniques – limitent ces interventions à des travaux de faible importance. A noter aussi que cette division s'occupe de tous les travaux de pavage.
- la division **Entretien**, qui regroupe toutes les tâches liées à la propreté et au petit entretien ;
- les **Ateliers et magasins de la Ville**, qui vont être complétés par l'Atelier du service de la circulation. Cela nécessitera des travaux importants qui feront l'objet d'une demande de crédit au Conseil, par voie d'un préavis dont la sortie est prévue pour l'été 2004.

Concernant l'Unité de coordination des projets, sa tâche consiste essentiellement à recenser tous les travaux réalisés en ville de Lausanne. Elle joue le rôle de « bureau des bons offices », veillant à ce que les mesures soient prises pour le bon déroulement des travaux. Mais elle ne jouit pas véritablement d'un rôle de planification ni ne dispose de pouvoir ou d'autorité. Il serait d'une certaine manière souhaitable de lui octroyer davantage de compétences.

**19<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à redéfinir la mission de l'Unité de coordination des projets, et à renforcer les compétences de cette unité, afin qu'elle soit chargée d'évaluer les impacts des chantiers sur la planification des travaux.**

Les engagements du service lors de fêtes, de manifestations ou d'intempéries, ainsi que le service de piquet pendant les fêtes, ont généré un total de 34'000 heures supplémentaires, soit une moyenne de plus de 100 heures supplémentaires par collaborateur. La compensation de ces heures pose de nombreux problèmes et de grandes difficultés de fonctionnement au sein du service. Une réflexion est en cours, dans chacun des secteurs, pour redéfinir les normes et la fréquence du nettoyage des rues et

des routes, en fonction des activités et de l'animation des différents quartiers de la ville, en semaine comme pendant les périodes de fêtes. Une révision des standards d'entretien mieux adaptée aux besoins spécifiques des lieux doit être envisagée, si l'on veut garantir un bon niveau de propreté à nos rues, sans augmenter les effectifs du personnel.

**20° observation :** *La Municipalité est invitée à mettre en place une réorganisation du travail d'entretien et de nettoyage des rues et des routes, qui prévoit des standards différenciés selon le degré d'animation ou de fréquentation des quartiers.*

Parallèlement à toutes ces réflexions, le service a assumé toutes ses missions. De nombreux travaux ont été réalisés ; ils sont tous énumérés dans le rapport de gestion de la Municipalité. Les commissaires se sont intéressées aux décomptes de deux grands chantiers, ceux de l'avenue de la Harpe et de Prélaz.

S'agissant du chantier de l'avenue de la Harpe, le tapis définitif doit encore être posé. Selon l'usage, il convient d'attendre environ une année après la fin des travaux pour procéder à cette opération, afin de permettre un certain tassement des matériaux avant la pose du bitume. Ce chantier s'est bien déroulé. Les soumissions rentrées (en 2002) se sont révélées 20% inférieures aux montants prévus dans le préavis voté par le Conseil, une année auparavant. En outre, grâce à un très bon suivi de ce chantier par le Service des routes et voirie, il reste, avant la pose du tapis définitif précité, et avant le bouclage final, un disponible égal à 30,7% du crédit voté.

Concernant le chantier de Prélaz, quelques travaux d'aménagement des chaussées et des trottoirs sur l'avenue de Morges et le chemin de Renens doivent encore être réalisés : malgré une réception des travaux à la fin de 2003, ces finitions sont bloquées par des litiges avec certains propriétaires privés quant à la restitution des espaces leur appartenant. Mais à ce jour, les comptes laissent apparaître un disponible égal à 20% du crédit voté par le Conseil.

Les commissaires ont demandé à visiter deux chantiers en cours, ceux de l'avenue du Mont-d'Or (pose d'un revêtement phono-absorbant d'un type révolutionnaire) et celui du Pont de Chailly-la Vallonnette. Elles expriment leurs remerciements aux collaborateurs du service qui leur ont apporté toutes les explications souhaitées sur ces deux chantiers, qu'elles n'évoqueront pas davantage dans ce rapport, vu qu'il s'agit de réalisations qui concernent la gestion 2004.

### **Serpentine**

La décision de l'Office fédéral des transports est enfin tombée : la Serpentine est assimilée à un trolleybus, et non, comme le souhaitait la Ville, à un « taxi automatique ».

Electricité de France (EDF) est intéressée à développer ce mode de transport dans certaines villes françaises. Elle a financé un rapport sur ce mode de transport. Cette étude a mis en évidence les attraits de la Serpentine, mais aussi certains défauts, tels la fermeture trop brutale des portes ou la nécessité d'améliorer la transmission électrique. D'ores et déjà, certaines entreprises ont manifesté le désir de participer à la couverture des frais de correction ou d'amélioration à envisager.

**21° observation :** *Compte tenu de l'état des finances communales et de la situation économique actuelle, la Municipalité est invitée à définir le rôle qu'elle entend jouer dans le développement et la commercialisation de la Serpentine, et, cas échéant à prendre sans délai les mesures nécessaires à la réalisation de ses objectifs.*

## Service d'urbanisme

En pages 128 et 129 du rapport de gestion municipal, figure la liste de tous les PPA qui ont occupé le service en 2003 (mises à l'enquête, préavis votés, PPA approuvés par l'Etat). Un constat à la lecture de ce document : les zones qui se développent sont situées dans la moitié nord de la ville, mais d'une manière générale, on peut affirmer qu'il n'y a pas beaucoup de projets de densification de l'espace bâti. Deux projets n'ont pas abouti : l'un, situé dans le quartier avenue de France—chemin des Aubépinés (refusé par la Ville, qui a demandé un redimensionnement du projet), et celui de l'avenue du Mont-d'Or (démolition de deux villas et reconstruction d'un complexe locatif), admis par la Ville mais objet de différents recours, suite à diverses oppositions du voisinage que la Ville estimait pouvoir lever.

Le Plan général d'affectation (PGA) est arrivé en phase finale : il est actuellement soumis à l'enquête publique. En 2003, la procédure d'examen préalable par les services cantonaux a donné lieu à diverses péripéties : suite aux remarques formulées, le plan a dû être modifié ou complété. A titre d'exemple, il convient de citer l'exigence de mentionner tous les réseaux ferrés et d'établir le cadastre de toutes les zones boisées. La Ville a obtenu de ne pas recenser tous les biotopes reconnus, comme le souhaitait l'Etat ; elle n'a pas non plus été obligée de procéder à une analyse de tous les besoins d'améliorations foncières, quartier par quartier, que nécessiterait l'application du PGA (demande formulée initialement par le service des améliorations foncières).

La Ville a en outre confié à un bureau privé le soin de recenser tous les ensembles architecturaux et les jardins dignes d'intérêt. Ce document sera annexé au PGA aux fins de sensibiliser les auteurs de projet aux éléments à préserver. Il constituera également un outil précieux pour les services de l'Administration en vue de l'évaluation des projets qui leur seront soumis.

Dans le PGA, les zones de villas deviendront des « zones de faible densité ». Cette nouvelle dénomination correspond à la volonté d'augmenter modestement le CUS (coefficient d'utilisation du sol) et ouvre dans une proportion maximale de 20% l'affectation à des activités. Elle offre un assouplissement attendu de nombreux milieux en vue du développement de certains projets immobiliers sur le territoire lausannois.

La campagne de l'Hermitage, pour sa part, deviendra non constructible, ce qui impliquera de la faire passer du patrimoine financier de la Ville au patrimoine administratif (perte de valeur estimée à Fr. 3 millions).

Les commissaires se sont fait expliquer les enjeux des diverses études régionales dans lesquelles la Ville est impliquée : le projet « Agglomération Lausanne », devenu à fin 2003 « Agglomération Lausanne Morges », placé sous la direction du Canton, et qui deviendra un volet du nouveau Plan directeur cantonal. Ce projet englobe dans le concept de développement économique et urbanistique de cette région, toute une réflexion sur les transports publics, afin de concilier les trois intérêts précités et de limiter les nuisances environnementales. La Ville de Lausanne est associée, en tant qu'auditeur, aux réflexions sur le schéma directeur de l'Ouest lausannois, elle collabore également aux réflexions concernant le Nord lausannois : cette étude s'étend du pôle de développement de la Blécherette aux communes du Mont-sur-Lausanne, de Romanel, de Cheseaux, de Boussens, de Morrens et de Sullens. Toute cette région, située aux portes de la ville de Lausanne, est considérée par le Canton comme un secteur stratégique, à fort potentiel de développement.

Dans son travail quotidien, le Service d'urbanisme est chargé, entre autres, par son office de la police des constructions de vérifier la conformité des projets mis à l'enquête. Cette tâche devient de plus en plus lourde, du fait que, depuis la suppression de la loi sur la profession d'architecte, la plupart de nombreux projets sont élaborés par des professionnels peu au courant des pratiques et exigences locales et contiennent de ce fait de nombreuses erreurs ou sont incomplets. Cela occasionne un surcroît de travail aux collaborateurs de l'Administration, qui passent beaucoup de temps à corriger les erreurs, à compléter les dossiers et à aider les usagers à remplir formulaires et questionnaires.

## **Service d'architecture**

Lors de la visite de la sous-commission, le chef de service, M. Bolli, avait déjà quitté ses fonctions, suite à son départ à la retraite. La nouvelle chef de service ne débutera son activité qu'en août 2004, de telle sorte que c'est l'architecte adjoint qui a reçu les deux commissaires. La conversation s'est surtout concentrée sur ses activités et la manière dont il assumait la responsabilité ad intérim du service pendant cette période transitoire. Dès lors, la moisson d'informations récoltées sur l'activité du service en 2003 ne se distingue guère des informations contenues dans le rapport municipal.

Une grande partie de l'entretien a été consacrée aux activités de coordinateur architectural des aménagements urbains liés au m2 auxquelles cet architecte adjoint consacre environ 80% de son temps de travail. Ce point sera évoqué plus loin, dans le chapitre consacré au m2.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, le Service d'architecture, et particulièrement l'architecte adjoint, exécute un certain nombre de mandats internes, confiés par la Municipalité ou d'autres services de l'Administration. Il convient à ce propos de citer l'aménagement de la place du Port, celui de la place de Bellerive, et d'autres réalisations plus modestes, telles ce modèle de banc, conçu et développé à l'interne, plus économique à l'entretien que les traditionnels bancs en bois peint. Des informations ont également été données aux commissaires sur la manière dont a été conçue, au sein du service, la nouvelle barrière posée sur le Pont Bessières : rehaussé, incurvé vers l'intérieur, sans possibilité d'appui sur le rebord extérieur, ce nouveau parapet a été spécialement étudié pour rendre aux désespérés le passage à l'acte difficile, voire impossible sans aide extérieure ni accessoire.

## **Service d'assainissement**

L'année 2003 a été marquée par un certain nombre d'actions de communication :

- Deux campagnes d'affichage dans les 12 communes du périmètre de Gedrel, sur le recyclage des déchets, l'une d'entre elles étant complétée par la distribution d'un tous-ménages (« Info-intox »). A ce propos, il est utile de savoir que les Communes participent à ces actions de communication par une contribution de Fr. 1.50 par habitant, ce qui représente un budget global d'environ Fr. 260'000.– par an.
- Une opération de sensibilisation à la chaîne de l'eau lausannoise, organisée en collaboration avec eauservice, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, les 21 et 22 mars 2003. Intitulée « Et l'eau, la vie », cette opération a permis à plus de 2000 personnes de visiter l'usine d'eau potable de Lutry, le réservoir de la Croix-sur-Lutry, la Step de Vidy, le voûtage du Flon, de parcourir le chemin des fontaines du Jorat (inauguré à cette occasion) et celui des fontaines en ville, ou enfin de découvrir le cheminement piétonnier de la Vuachère.
- Une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville, intitulée « Jette-set de la région lausannoise », annoncée par voie d'affiches disposées dans les rues de la ville.
- Le concours Eco-conscience, organisé avec l'Hôtel Beau-Rivage Palace, et financé par des sponsors privés. Le Trophée a été remis, le 18 novembre, à une société qui a développé un système d'aide à la maîtrise de la consommation électrique individuelle.

Au printemps 2003, les installations de désodorisation de la Step de Vidy ont été mises en route. Elles sont opérationnelles depuis le mois de juin 2003. Quelques problèmes ont été constatés, notamment en raison d'une insuffisance du débit d'air par rapport avec ce qui avait été conclu avec l'entreprise adjudicataire. Des correctifs doivent encore être apportés à l'installation. Les nuisances olfactives qui persistent proviennent essentiellement des bassins de rétention à l'air libre.

En vue d'augmenter l'équipement en conteneurs des immeubles de la ville, le service a passé un contrat d'entrepositaire avec un fabricant. Sur le site de Malley, deux personnes sont affectées au montage, à l'entretien, à la réparation et à la livraison des conteneurs. En 2003, 1978 conteneurs ont été vendus.

L'opération « Coup de balai » a eu lieu le 17 mai 2003. Elle ne sera pas renouvelée en 2004, compte tenu du succès mitigé de cette action et des efforts nécessaires pour la mettre sur pied.

### **Centre de ramassage et de recyclage des déchets urbains (CROM)**

Les commissaires ont mis l'accent, dans leur visite, sur ce centre, dont elles ne connaissaient pas toutes les modalités de fonctionnement. L'effectif de cette unité s'élève à 110,5 EPT, répartis comme suit : 11 cadres techniques et administratifs, 29 conducteurs de camions et machinistes, 65 ouvriers et chargeurs (dont 3 à 50%) et 7 employés administratifs et surveillants de la propreté.

L'année 2003 a marqué le démarrage des études en vue du futur déménagement du CROM sur le site de Malley, dans des installations nouvelles.

Les employés du CROM ont été fortement engagés lors des manifestations anti-G8 (voir plus loin), ainsi que lors des très nombreuses festivités qui se sont déroulées à Lausanne en 2003 : 124 manifestations ont bénéficié des prestations du CROM, sous la forme de livraison de conteneurs et de matériel, ou de gestion des déchets pendant le déroulement lui-même de la manifestation. 1239 conteneurs ont été mis à disposition des organisateurs de ces festivités, ainsi qu'environ 1200 poubelles, châssis de poubelles et fûts de 200 litres en carton. La plupart du temps, ces prestations ne sont pas facturées. A l'exception de 7 manifestations ayant donné lieu à une facturation pour un montant cumulé de Fr. 7267.–, les prestations gratuites fournies par le CROM sont évaluées à Fr. 76'000.– pour l'année 2003.

Le Centre de collecte des déchets animaux a fortement souffert de la fermeture des abattoirs de Malley, son principal client. Afin de compenser cette perte, le centre s'efforce de trouver de nouveaux débouchés et de nouveaux clients, offrant un service encore plus complet que par le passé. Au cours de l'année 2003, 712 tonnes de déchets carnés ont été éliminées, ainsi que 5192 carcasses d'animaux de compagnie ou de la faune.

L'élimination et le recyclage des déchets constituent un véritable marché dont l'enjeu suscite de très nombreuses convoitises. Certaines sociétés, parfois même étrangères, n'hésitent pas à tenter d'obtenir le ramassage des déchets particuliers de certaines entreprises. Pour faire face à la concurrence, le Service d'assainissement diversifie ses prestations : ramassage des cadavres d'animaux aux cabinets des vétérinaires, projet de création d'un crématorium pour animaux, développement d'un système de collecte et de traitement des lavures des restaurants, collecte et filières de recyclage des déchets en PET ou en plastique, fabrication et vente de sable de verre, etc. Concernant le dernier exemple, ce produit a été développé dans le cadre d'une association de Communes, dont Lausanne fait partie, Ecoverre. Il faut signaler qu'il existe deux filières de recyclage du verre : le verre de bonne qualité, qui est retraité dans les verreries, et le deuxième choix, transformé en sable de verre et utilisé sous cette forme comme matériau de comblement des tranchées de chantiers, ou incinéré comme matériau de combustion pour la production de chauffage à distance, notamment. Ce marché est en pleine expansion ; il s'autofinance et génère même quelques bénéfices. 1600 tonnes de sable ont été produites en 2002, et 4000 le seront en 2004. Enfin, le prix est très intéressant pour les constructeurs : Fr. 19.– la tonne, alors que le sable « normal » coûte Fr. 27.– la tonne.

Il convient aussi de relever que la quantité de déchets collectés à Lausanne en 2003 s'élève à 66'203 tonnes, en légère diminution par rapport à 2002 (-1,4%), tout comme le taux de recyclage des déchets qui passe de 35,4% en 2002 à 35,12% en 2003. Pour Lausanne, le volume des déchets collectés se stabilise à 380 kg par habitant. Afin de diminuer ce volume de 10 kg et de passer à 370 kg par habitant et par année, le service projette d'installer des déchetteries de quartier. A ce jour, 4 emplacements sont déjà retenus.

S'agissant du ramassage des déchets encombrants, le service est confronté à de sérieux problèmes. En principe, cette collecte ne concerne que le mobilier et la ferraille. Mais les gens déposent toutes sortes d'autres objets dont la récupération et le recyclage sont délicats : ordinateurs, appareils électroménagers, lampes, tubes-néons, casseroles, vaisselle, jouets, etc. Cela complique

considérablement le travail des employés, car, selon la nature de ces objets, ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets usuels, mais par d'autres camions qu'il faut dépêcher sur place ultérieurement. Il semble que de nombreux habitants ignorent l'existence de la déchetterie communale du Vallon, à laquelle il est facile d'accéder en voiture pour se débarrasser de tous ces déchets particuliers.

**22° observation :** *La Municipalité est invitée à axer l'une des prochaines campagnes de communication du Service d'assainissement sur le problème des déchets encombrants et à mieux faire connaître l'existence de la déchetterie du Vallon, ainsi que ses heures d'ouverture.*

L'observation ci-dessus nous paraît d'autant plus justifiée que l'activité de surveillance de la propreté (3 personnes assermentées) a considérablement augmenté en 2003 : elle a transmis 94 dénonciations à la Commission de police et prononcé 374 avertissements.

Enfin, il faut signaler que le Service d'assainissement a renoncé à organiser un service de collecte à domicile (et à la demande) des déchets encombrants, ainsi qu'il envisageait de le faire il y a encore une année. L'étude conduite sur ce sujet a abouti à la conclusion qu'une telle prestation nécessitait une organisation compliquée dans une commune de la grandeur de Lausanne : impossible de prévoir un volume de commandes stable et régulier, la plupart des gens se débarrassant de leurs objets superflus ou usagés à l'occasion d'un déménagement ou lors de la liquidation de l'appartement d'un parent décédé, soit en général les derniers jours du mois. Pour faire face à cette demande sporadique, 20 camions ne suffiraient pas!...

Les commissaires ont visité au Vallon le garage du CROM. Elles se sont fait expliquer le concept d'entretien et de renouvellement de ce parc de véhicules, qui comprend 33 camions, 3 camionnettes, 2 voitures, ainsi qu'un engin Manitou, 2 élévateurs (au Centre de collecte des déchets animaux) et 1 grue à grappin sur pneus. En 2003, le service a acquis 3 nouveaux camions de ramassage, destinés à remplacer des véhicules anciens. A ce propos, il faut savoir que les camions sont exploités jusqu'à l'extrême limite (soit 17 ans au moins) et que la plupart des réparations et aménagements se font sur place, par les employés. Conséquence d'un important investissement consenti il y a plus de 15 ans (une dizaine de camions achetés d'un seul coup), 4-5 camions se trouvent véritablement en bout de course, offrant des signes d'usure et de vétusté évidents, voire inquiétants du point de vue de la sécurité. S'ils ne sont pas remplacés à plus ou moins brève échéance, leur remise en état elle-même nécessitera des frais importants, disproportionnés par rapport à leur valeur et à leur espérance de vie résiduelles.

**23° observation :** *La Municipalité est invitée à établir une planification de renouvellement du parc de véhicules du CROM, qui concilie les exigences de la sécurité et les contingences financières auxquelles la Ville est confrontée.*

## **Eauservice**

Soucieux d'améliorer l'image du service et de mieux informer les clients, les collaborateurs ont organisé diverses actions de communication, telles que la Journée mondiale de l'eau, les 21 et 22 mars 2003, des actions de sensibilisation avec les écoles (visite de l'usine du lac de Bret, et atelier de travail sur l'eau), visites d'usines, de sources (ce fut notamment le cas de la course de la Commission de gestion, en juin 2003, avec la visite de la source des Bornels), visites de réservoirs, etc. La création d'un logo d'identification s'inscrit aussi dans cette démarche. En 2003, la certification ISO 9000 a été confirmée. Il est envisagé d'entamer prochainement les démarches en vue de la certification ISO 14000 (certification environnementale).

Un des sujets de préoccupation du service est le sous-entretien du réseau de conduites, dans certains quartiers et sur le domaine privé. Les crédits cadres annuels ne suffisent pas à assurer, à eux seuls, l'entretien et la mise en conformité de certaines installations vétustes, datant parfois même du début du siècle passé. Cette situation génère des fuites, des ruptures et également des pertes financières non négligeables.

Un système permettant d'« ausculter » l'état des tuyaux a été acquis en 2003. Cet appareil sert également à évaluer l'espérance de vie résiduelle des conduites. Il s'agit d'un corrélateur, équipement qui « écoute » le réseau, de préférence la nuit, grâce à des électrodes posées sur les points d'affleurement du réseau. Il faut cependant relever que, sur propriété privée, les conduites appartiennent au propriétaire et que le service ne peut intervenir qu'à la demande de l'abonné ou en cas de plainte d'un voisin, voire d'accident. La marge de manœuvre à disposition de la Ville est donc faible.

169 ruptures ont été dénombrées en 2003, ce qui laisse présager de sérieux problèmes pour les années à venir. Certaines de ces ruptures ont été occasionnées par des surtensions du réseau pendant la canicule de l'été dernier, mais la plupart d'entre elles se sont produites sur des conduites usées. Face à cette situation, une étude est en cours, qui procède à une évaluation des travaux à entreprendre dès 2006 et à la planification de ces interventions.

Le prix de l'eau lausannoise a été augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2004, passant, pour les consommateurs particuliers, de Fr. 1.90 à Fr. 2.10 le mètre cube. Cette hausse n'a pas suscité trop de réactions parmi les clients, à l'exception de quelques Communes, qui ont renoncé à s'approvisionner à Lausanne et qui ont préféré s'adresser à d'autres fournisseurs.

La qualité de l'eau lausannoise est bonne. Elle est attestée par les résultats des analyses réalisées par le laboratoire, lui-même certifié ISO 17025.

A part quelques problèmes mineurs détectés les premiers mois d'exploitation et aujourd'hui corrigés, l'usine de Lutry fonctionne à satisfaction. En complément à la visite effectuée le 4 mai 2004, les commissaires se rendront à la fin de l'été sur le site de l'usine de Saint-Sulpice. Les remarques que pourrait leur inspirer cette visite seront consignées dans le rapport 2004, ou communiquées à son rédacteur éventuel, s'il devait y avoir un changement dans la composition de la sous-commission.

Vu la qualité de l'eau de boisson fournie par la nouvelle usine de Lutry, notamment, il est regrettable que les bornes à eau, branchées directement sur le réseau communal, ne recueillent pas tout le succès espéré. Dix-huit fontaines à eau seulement ont été installées en 2003. A l'exception du collège de Prélaz, les écoles ont renoncé à s'équiper de ce type de fontaines, en raison du volume de déchets généré par les gobelets en carton, et aussi en raison de la colonne de gaz qui les équipe... mais qui n'est pas indispensable : il devrait être possible d'offrir le choix entre des colonnes ne fournissant que de l'eau plate et celles offrant l'option eau plate ou eau gazeuse... De l'avis des commissaires, cette situation est regrettable, car elle ne valorise pas du tout les efforts entrepris pour produire une eau de boisson de qualité ni ne cherche à rentabiliser les investissements consentis.

**24<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à étudier et sécuriser la pose de fontaines à eau dans l'Administration, les établissements scolaires et les entreprises privées. A tout le moins, elle est invitée à procéder à une étude visant à démontrer le coût d'une telle extension de ses prestations et à développer un plan de marketing.*

### **Manifestations pendant le G8 (du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2003)**

Outre la Police et les SI, les Services des routes et voirie et d'assainissement ont été fortement mobilisés avant, pendant et après les manifestations. Ils ont fourni à cette occasion trois sortes de prestations :

- mesures préventives ;
- construction du village de la Bourdonnette (pose de conduites, répartition de copeaux de bois sur le sol, fourniture de conteneurs, de poubelles, etc.) ;
- élimination des déchets, opérations de nettoyage et remise en état des lieux, ainsi que des chantiers.

Sur la base des directives élaborées par le Canton, la police a donné des instructions très précises aux services concernés. Pour Routes et voirie et Assainissement, il s'est agi de sécuriser les chantiers situés dans les zones sensibles, soit sur le parcours des manifestations annoncées (quartiers Montoie, la Harpe–avenue de Cour, et Pont Bessières–Tunnel, notamment). Dans la mesure du possible, les tranchées ont été recouvertes, ou balisées et clôturées, les outils ont été mis à l'abri, les machines et matériaux pouvant servir de projectiles évacués. Ordre a été donné de fermer tous les chantiers le vendredi 30 mai. En collaboration avec les entreprises, un service de surveillance des chantiers a été organisé, de même qu'un service de piquet, prêt à intervenir en cas de nécessité. En outre, des papillons ont été distribués dans les boîtes aux lettres, demandant aux propriétaires, habitants et concierges des immeubles situés dans ces zones de mettre à l'abri leurs conteneurs et d'éviter de déposer des ordures sur les trottoirs pendant la période incriminée. Cette campagne d'information a encore été renforcée par quelques annonces publiées dans la presse. Le jeudi matin (jour de l'Ascension), les services de la Ville ont enlevé tous les conteneurs publics et privés encore visibles sur la voie publique. (Ils les ont bien sûr ramenés après les manifestations.)

Enfin, des mesures particulières de protection ont été prises pour préserver le site et l'usine de la Step, à Vidy.

Des consignes strictes ont été données au personnel sur l'attitude à adopter au cas où des collègues ou des camions se trouveraient pris dans des manifestations.

Pendant quatre jours, les services sont intervenus pour nettoyer, au fur et à mesure, toutes les traces des manifestations, évitant ainsi que la ville ne prenne un aspect persistant de cité ravagée, propice à des dégâts supplémentaires.

En plus de la préparation et de l'organisation administrative des opérations de protection, de surveillance et d'élimination des déchets, les employés du service ont procédé à la remise en état des lieux et à la restitution des conteneurs et du matériel évacué. Le G8 a généré 750 heures supplémentaires au Service d'assainissement, pour la période du 26 mai au 18 juin. Au prix coûtant, cela représente une somme de Fr. 67'290.–, qui a été facturée au Canton. (A noter que si la facture avait été calculée au coût commercial, comme pour toute prestation fournie à des privés, cela représenterait une somme de Fr. 756'000.–.)

Le coût des mesures de prévention s'élève à Fr. 20'000.– pour le Service des routes et voirie, alors que l'ensemble des charges occasionnées dans ce domaine à la Ville et aux entreprises privées s'élève à Fr. 150'000.–. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Canton n'avait versé aucune indemnité à la Ville en dédommagement des frais engagés.

## **Chantier Tridel**

2003 a marqué le début des travaux de construction de l'usine Tridel et du tunnel ferroviaire Sébeillon–la Sallaz. Les commissaires ont cherché à savoir de quelle manière la Ville de Lausanne était impliquée dans ce projet, le rôle qu'elle avait joué dans la préparation du chantier et de quelle manière ses services collaborent à la conduite des travaux.

Il convient de rappeler que le maître de l'ouvrage de cette usine est la société Tridel SA. La Ville est représentée dans le Conseil d'administration et dans le Comité stratégique de cette société, par M. Olivier Français, municipal des Travaux, ainsi que par le chef du Service d'assainissement, en qualité de secrétaire hors Conseil.

La construction de l'usine est confiée à une Direction de projet (6 personnes), qui jouit d'une limite de compétences de Fr. 50'000.–. Structure intermédiaire entre le Comité de direction et le Conseil d'administration, le Comité stratégique – composé de membres du Conseil d'administration, dont M. Français – a pour mission la gestion administrative de la société, le suivi du déroulement du

chantier ainsi que toute décision sur des propositions de la Direction de projet portant sur des montants supérieurs à Fr. 50'000.– et inférieurs à Fr. 200'000.–. Le Comité stratégique est également chargé d'informer le Conseil d'administration et de lui soumettre toute proposition dont l'incidence financière dépasse Fr. 200'000.–.

La Ville n'est pas actionnaire de Tidel SA, mais de Gedrel, une des sociétés d'apport membres de Tridel SA. Elle n'a pas de responsabilité dans l'exécution du chantier, mais, par voie de convention, elle est mandatée pour exploiter l'usine, une fois les travaux terminés. De ce fait, tous les investissements consentis précédemment par Lausanne (quelque Fr. 9 millions) lui ont été remboursés. De même, toutes les prestations assurées par des collaborateurs de la Ville en faveur de Tridel SA sont facturées. Pour 2003, les collaborateurs du Service d'assainissement ont consacré 2347 heures à des tâches de secrétariat et d'appui à la Direction de projet. Le montant facturé s'élève à Fr. 251'755.–, sans compter les taxes de raccordement du chantier aux réseaux d'eau et d'électricité, qui font l'objet d'une facturation séparée.

N'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur l'indemnisation allouée dans la procédure d'expropriation, la Ville et Tridel ont porté le litige devant le tribunal : la Ville réclamait Fr. 12 millions, sur la base de l'estimation réalisée par sa Commission immobilière (qui avait tenu compte de la valeur d'exploitation de ces terrains industriels, pour un montant de Fr. 6 millions). Tridel SA n'avait, pour sa part, offert que Fr. 6 millions, se fondant sur une évaluation de la Commission immobilière cantonale, laquelle estimait précisément à Fr. 6 millions les frais à investir pour traiter les terres polluées de la parcelle. Le Service du cadastre a contribué à la constitution et à l'argumentation du dossier présenté par la Ville dans le cadre de cette affaire.

A propos de l'état des terres polluées, qui a donné lieu à la mauvaise surprise révélée lors des travaux d'excavation, il faut signaler que cette pollution était connue de longue date, puisque l'on savait que de 1956 à 1975, la Ville avait déposé sur ce terrain les scories de l'UIOM, et qu'en plus cette parcelle avait servi de « décharge sauvage » pendant de nombreuses années. Or, il s'est avéré qu'une entreprise chargée de l'excavation et de l'évacuation des matériaux forés avait très largement sous-estimé le volume des terres gravement polluées à évacuer sur un centre de traitement de déchets spéciaux. D'où un surcoût de Fr. 40 millions. La société Tridel a aussitôt demandé un dédommagement au groupement Gedrel chargé de l'exécution des travaux ; elle a également réduit les honoraires payés à Gedrel. L'entreprise responsable a bien sûr actionné son assurance responsabilité civile. Comme on peut s'en douter, l'affaire va donner lieu à des tractations juridico-financières.

Interrogé sur cette question, le directeur des Travaux a encore précisé que ces matériaux ne sont pas actifs tant qu'on ne les remue pas. Aucune pollution des eaux souterraines n'a été constatée en aval du site. Pour l'avenir, il a évoqué le projet de réaliser, après la démolition de l'usine existante, un barrage hydraulique sur ce site, ce qui permettrait de traiter les eaux de toute cette zone.

Le projet a été redimensionné, en accord avec le Canton, qui a financé les études complémentaires à cet effet. Il a été décidé de ne traiter sur le site de Tridel que les déchets incinérables, et d'acheminer, puis de trier, à Malley les déchets recyclables. Par rapport au projet initial, l'espace réservé à l'administration de Tridel SA et celui destiné au traitement des fumées ont été réduits. L'idée d'installer, à terme, un 3<sup>e</sup> four a été abandonnée ; la capacité des deux fours prévus a été augmentée de 80'000 à 140'000 tonnes, et l'espace réservé pour le 3<sup>e</sup> four dévolu au broyage des déchets solides.

On a également renoncé à construire la halle prévue pour le traitement des mâchefers, qui seront « déferrailés » sur place, puis acheminés vers un centre de traitement spécialisé.

S'agissant du financement, il faut signaler que Tridel SA ne bénéficie d'aucune caution, ni de l'Etat ni d'aucune des Communes membres des sociétés d'apport. Mais les banques auprès desquelles les crédits ont été négociés, ont constitué un consortium et ont attribué de bonnes conditions à Tridel SA, qu'elles ont considéré comme une collectivité publique. Deux emprunts ont été accordés : un crédit de construction de Fr. 210 millions ainsi qu'un crédit consolidé de Fr. 175 millions, jusqu'à l'amortissement de la dette (2023), prévoyant la possibilité, si les circonstances s'y prêtent, d'un

remboursement anticipé. Pour ces crédits, la société Tridel a bénéficié d'un taux d'intérêt particulièrement favorable (1,65 % par an).

La subvention espérée de la Confédération (Fr. 50 millions) doit encore être confirmée. Les démarches en cours n'étaient pas encore abouties lors de la visite des commissaires. L'Office fédéral des transports devrait encore octroyer Fr. 33 millions au titre de soutien à la liaison ferroviaire. Quant aux CFF, ils devraient apporter une subvention à l'exploitation de Fr. 200'000.– pendant 15 ans (soit Fr. 3 millions au total), en guise d'aide à la promotion du transport des marchandises par rail.

Une entreprise privée a été chargée de gérer le site internet [www.tridel.ch](http://www.tridel.ch) et de réaliser des documents d'information destinés aux visiteurs et aux écoles.

Concernant les travaux exécutés en 2003, il convient de signaler que, parallèlement aux travaux d'excavation (achevés à la fin de l'année), la galerie technique reliant le site de la Sallaz à la centrale de Pierre-de-Plan a été percée. Lors de la visite des commissaires (le 27 mai 2004), les travaux de bétonnage avaient bien progressé. Les constructeurs avaient bon espoir de les terminer d'ici au mois de novembre 2004. La trémie sur le site de Sébeillon était achevée. 500 m du tunnel ferroviaire avaient déjà été construits entre Malley et le chemin de Boston, ainsi que le détournement des collecteurs. Deux puits de chute de 18 m de profondeur avaient été réalisés par minage pour rejoindre le voûtage du Flon. A la rue de la Borde, la galerie d'accès au tunnel était réalisée, ainsi que 20 m de tunnel des deux côtés de la galerie. Il a en outre fallu procéder à des coupes de bois dans la forêt surplombant la rue de la Borde, pour permettre la dérivation des eaux de la Louve.

Sur chaque tronçon, avant le début des travaux, des expertises sont réalisées, entre 30 m et 50 m de profondeur sous les immeubles situés le long du tracé, afin de déterminer l'état du sol, d'éviter, dans la mesure du possible, de recourir à des expropriations, et de parer à toute revendication de dédommagement pour d'éventuels dégâts aux bâtiments consécutifs à ces travaux. Il faut enfin signaler que l'architecte adjoint du Service d'architecture a réalisé un projet pour le centre de collecte des déchets à Sébeillon.

## Métro m2

La réalisation du métro Lausanne-Ouchy–Epalinges (m2) est le fruit de la collaboration entre divers partenaires :

- le Canton de Vaud, qui a élaboré le projet ;
- l'Office fédéral des transports (qui avalise les plans, contrôle la conformité des infrastructures, des équipements et des véhicules aux exigences légales) ;
- les tl, par le biais de la société Métro Lausanne-Ouchy SA, maître de l'ouvrage ;
- la Ville de Lausanne et la Commune d'Epalinges, responsables des aménagements des espaces publics autour des stations, de la restructuration des lignes tl sur le parcours du m2 et de la réorganisation des parkings P+R situés en bouts de ligne.

L'Etat de Vaud (par son Service de la mobilité) et la Confédération (par le biais de l'Office fédéral des transports) conservent un droit de regard sur le pilotage du projet, notamment pour toutes les questions financières et de délais.

Le Comité de pilotage du projet m2 comprend trois personnes : le syndic de Lausanne, M. Brélaz, le directeur des Travaux, M. Français, et le directeur des tl, M. Joye. Ces trois personnes rassemblent des compétences spécifiques en matière de finances (M. Brélaz), de conduite de travaux et de réalisation de projets (M. Français) et de technique ferroviaire (M. Joye).

Un Comité de conduite du projet, présidé par M. Français, s'occupe du suivi quotidien du chantier. La comptabilité est assumée par une cellule financière, composée de M. Brélaz, du chef du Service financier de la Ville de Lausanne et d'un responsable des tl.

Une cellule de communication, présidée par M. Français, est chargée des relations avec la presse et de la diffusion de l'information sur le concept du projet et l'avancement des travaux. Un rapport est transmis à l'Office fédéral des transports tous les trois mois.

Les prestations ponctuelles et spécifiques réalisées par la Ville de Lausanne pour le m2 sont facturées à la Société Métro Lausanne-Ouchy SA.

Dans cet ordre d'idée, par exemple, le Service du cadastre a fourni aux concepteurs et aux divers mandataires un certain nombre de géodonnées. Le chef de ce service collabore aux travaux de la Commission immobilière chargée de traiter les plaintes des habitants quant aux nuisances du chantier, ainsi que les demandes d'indemnisation des propriétaires et des commerçants.

Responsable du domaine public et de l'aménagement autour des gares, la Ville est fortement engagée par le biais du Service des routes et voirie, leader de toute l'opération, et plus particulièrement par le Comité des espaces publics. Ce dernier se réunit chaque semaine et traite des problèmes généraux. L'aménagement autour de chaque station est confié à un groupe pluridisciplinaire, GEP (Groupe des espaces publics). Chacun de ces GEP a un chef de projet, rôle confié à un ingénieur du Service des routes et voirie.

Les GEP élaborent leurs projets, puis les soumettent au Comité des espaces publics pour validation et correction. Un coordinateur, pour la Ville, du projet m2 a été désigné en la personne de M. Collet, adjoint du chef du Service des routes et voirie, et responsable de l'unité espaces publics au sein de ce service.

Au cours de leur visite, les commissaires ont appris que l'étude d'aménagement autour de la station de la place de l'Ours était achevée et qu'il restait à réaliser celle des circulations aux abords de cette station.

L'architecte adjoint du chef du Service d'architecture occupe 80% de son temps au projet du m2. Il a en effet été désigné coordinateur architectural du m2, suite à la décision, prise en 2003, de réviser tous les projets des stations. Il faut savoir qu'initialement, le Canton avait chargé un architecte d'élaborer un avant-projet de chaque station, puis avait lancé un appel d'offres pour la réalisation définitive de ces avant-projets. Les architectes engagés alors se sont rapidement sentis frustrés et démotivés par les contraintes imposées et l'impossibilité de donner libre cours à leur inspiration créatrice. Chargés d'analyser tous ces projets et de prévoir les aménagements d'espaces publics à réaliser autour de ces stations, les Services d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Lausanne ont rapidement décelé un certain nombre de défauts qu'ils ont énumérés dans leur rapport d'analyse en octobre 2003. Ils ont alors demandé à pouvoir présenter des propositions alternatives, ce qui a été accordé. Tous les architectes ont été enchantés de pouvoir remanier leurs projets et leur apporter une touche personnelle, même si les conditions fixées étaient strictes : rechercher, si possible, des solutions plus économiques.

Chacun des projets a donc été remanié dans cet esprit. L'opération n'était pas terminée au moment du passage des commissaires au Service d'architecture. Elle le sera d'ici à la fin de 2004, ce qui pourra être détaillé dans le rapport de l'année prochaine. Enfin, l'adjoint administratif du Service d'architecture, délégué de la Ville aux marchés publics, est chargé de contrôler que les procédures d'octroi des mandats, tant pour Tridel que pour le m2, respectent la législation sur les marchés publics.

## **Conclusion**

Incontestablement, un vent nouveau souffle sur la Direction des travaux. En mutation, de par la suppression d'un service et la réorganisation d'autres, engagée dans des chantiers colossaux en plus de ses tâches habituelles, la Direction des travaux doit faire face à de nombreux et importants défis. Elle les aborde avec sérénité, courage et dynamisme, ce qui n'a pas manqué de réjouir les commissaires chargées d'en contrôler la gestion.

## CHAPITRE V

### **DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION**

#### **Préambule**

Pour l'examen de la gestion 2003 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, la sous-commission en charge de cet examen était composée d'une commissaire ayant visité les services depuis deux ans, au bénéfice d'une longue expérience dans le domaine de l'éducation, ainsi que d'une commissaire fraîchement élue à la Commission de gestion, sans expérience dans le domaine.

Il est à relever, outre le changement de la sous-commission, les nombreux changements survenus dans cette direction au niveau des cadres : départ d'une chef de service, engagement de deux chefs de service, réorganisation des services, séparation de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle.

Comme il en est l'usage, le travail de la sous-commission s'est organisé en trois temps :

- une participation à la conférence des chefs de service de la direction. Lors de cette rencontre, il a été possible de constater combien cette réunion en principe hebdomadaire était utile, permettant tant de régler des questions logistiques (organisation des absences, gestion du personnel, etc.) et de transmettre des informations entre services que de définir de manière transversale des options sur le long terme ;
- une visite de tous les services et un entretien avec l'ensemble des chefs de service ainsi que deux délégués ;
- un entretien avec le directeur.

Nous remercions ici chaleureusement toutes ces personnes pour leur accueil et leur disponibilité.

La sous-commission a procédé aux visites en abordant chaque fois les thèmes suivants :

- Suivi du rapport 2002, points suscitant d'éventuels compléments.
- Thèmes transversaux retenus par la Commission de gestion, soit : la sécurité, EtaCom, les incidences des restrictions budgétaires sur le fonctionnement de l'Administration (ce thème pourrait être abordé en 2005 ; pour l'exercice 2004, il a toutefois été évoqué compte tenu de l'actualité). Le thème « réorganisation des services » n'a pas été traité, car il ne concerne pas cette direction.
- Examen du rapport de gestion 2003, dans sa forme provisoire transmise aux commissaires.

#### **Secrétariat général**

##### **RAPPORT 2002**

Le travail de la plate-forme pluridisciplinaire évoquée dans ce rapport s'est traduit en 2003 par l'élaboration du préavis « L'éducation, c'est l'affaire de tous », approuvé tout récemment par le Conseil communal.

## Sécurité

La sécurité des locaux de Chauderon est gérée par le Service immobilier.

Pour les autres locaux dont s'occupe le Secrétariat général, les travaux se font progressivement compte tenu des finances communales.

Par exemple, les églises vont être petit à petit sécurisées par des protections contre l'incendie et les effractions. Dans certaines, une surveillance vidéo est installée. Il est à noter que les alarmes ne sont pas reliées à la police, mais considérées comme privées ; elles sont renvoyées à l'entreprise Securitas. En 2003, les travaux ont été conduits dans deux églises jugées prioritaires. Les travaux vont se poursuivre en 2004.

## **RAPPORT 2003**

### Commissions scolaires

Le remplacement des Commissions scolaires par une nouvelle structure est totalement indépendant de l'Administration lausannoise. Le Département de la formation et de la jeunesse semble rencontrer des difficultés à définir la structure adéquate qui remplacera ces Commissions. Lors de notre rencontre, le chef de service était encore en attente d'informations en vue de réunir ou non la Commission.

Par souci de rationalité, faute d'objet, la Commission scolaire de l'arrondissement secondaire lausannois ne s'est pas réunie en 2003.

### Ciné du musée zoologique

La Ville de Lausanne paie au Canton une subvention de Fr. 3000.– en contrepartie de la gratuité de cette prestation pour les élèves lausannois. Sachant que les autres Communes vaudoises ne versent rien, la direction va examiner en 2004 l'opportunité de maintenir cette subvention.

**25<sup>e</sup> observation :** *Compte tenu de certains problèmes de discipline lors de la fréquentation du Ciné du musée zoologique, la Municipalité est invitée à prendre des mesures pour responsabiliser les enseignants qui y emmènent leurs élèves, notamment avec l'Autorité cantonale.*

### Ecoles de musique et Université populaire de Lausanne (UPL)

Un nombre important d'élèves fréquentant ces institutions ne sont pas lausannois.

Pour les membres professionnels du Conservatoire et de l'Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA), le subventionnement provient entièrement du Canton.

Pour les membres non professionnels, la Ville offre des subventions. Toutefois, les étudiants non lausannois paient 20% de plus que les lausannois. Aucune convention n'existe avec les autres Communes ou le Canton. En 2004, la direction va examiner la pertinence d'un nouveau financement pour ces étudiants.

Pour l'UPL, s'agissant d'une institution privée fréquentée par près de 5000 personnes (toutes ne sont pas lausannoises), en 2004, la direction va examiner le mode de soutien de la Ville à l'UPL.

### Comptabilité

Ce service va vers une diminution du nombre de postes de travail suite à EtaCom (compétences transférées au Canton).

**26<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à offrir au personnel communal dont les postes sont supprimés suite au transfert des compétences au Canton liées à EtaCom, la possibilité d'occuper un poste (si possible) équivalent dans un autre service de l'Administration.*

## **Service de la petite enfance**

L'année 2003 a été « l'année de la séparation ». Cela a pris du temps, notamment pour la répartition des tâches entre le personnel du Service de la petite enfance et celui du Service de la jeunesse et des loisirs.

### **RAPPORT 2002**

« 20<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée, par ses divers services, à mieux encadrer et défendre les employés victimes d'agressions sur leur lieu de travail. »

Cette observation concerne tous les services de l'Administration. Pour ce service, il a été répondu en examinant le portefeuille des assurances des institutions subventionnées par le service (voir ci-après).

### **Sécurité**

En 2002, le Service de secours et d'incendie (SSI) a visité tous les lieux gérés par le service. Les recommandations techniques du SSI ont toutes été mises en œuvre. Un exercice d'évacuation était planifié en 2003. Il n'a pu être fait faute de temps et a été reporté en 2004.

**Remarque :** *La sous-commission encourage le Service de la petite enfance à ne pas reporter l'exercice d'évacuation – prévu dans un premier temps en 2003 – en 2005, mais à l'effectuer en 2004 comme annoncé.*

Suite à plusieurs actes de vandalisme et cambriolages au Centre de vie enfantine des Bergières, un processus de sécurisation a été mis en place (alarmes). Un tel processus devrait progressivement être mis en place dans les autres CVE.

Le portefeuille des assurances pour les lieux privés subventionnés par la Ville a été vérifié. Il était en général en ordre. Quelques correctifs ont été demandés, notamment concernant l'assurance perte de gain.

### **EtaCom**

En 2003, il n'y a pas eu de nouveautés. La réflexion est toujours en cours au niveau cantonal. La politique lausannoise en matière de petite enfance est montrée en exemple.

### **Restrictions budgétaires**

La visite des bureaux nous a permis de constater les efforts fournis afin de limiter les dépenses. Les moyens engagés pour refaire les locaux ont été gérés de manière très économique.

Le poste 31 est resté en dessous du budget.

Dans les CVE, plusieurs actions ont été menées et des pistes sont examinées :

*Actions :*

- limitation du personnel par groupe d'enfants, de 1,7 EPT (ce qu'il faudrait dans l'idéal) à 1,5 EPT ;
- augmentation du ratio « places offertes/contrats vendus » ;

- gestion des vacances.

*Pistes* (ces pistes, si elles sont mises en œuvre, n'engendreront certes pas une diminution de la qualité mais de l'offre !) :

- définition d'un quota de personnel formé (jusqu'à présent tout le personnel était formé, par décision politique de 1986) ;
- diminution des prestations (horaires et vacances).

Des économies restent possibles, mais il y a des domaines où les limites ont été atteintes. Ainsi, par exemple, le budget nourriture ne pourra que difficilement être diminué : Fr. 4.55 pour les repas et les goûters par jour et par place d'accueil, adultes y compris !

## **RAPPORT 2003**

### **Personnel**

Pour lutter contre l'importante pénurie d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance, il avait été convenu avec le Département de la formation et de la jeunesse d'augmenter le nombre de postes de formation en cours d'emploi. Cela a été refusé par le Conseil d'Etat pour l'année 2004. Cette décision pose un gros problème, qui va s'aggraver compte tenu des places supplémentaires créées à Lausanne.

Jusqu'à présent les postes de la Ville étaient attractifs, car les salaires étaient plus élevés à Lausanne que dans le reste du canton. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003, ce n'est plus le cas. Cela se ressent déjà.

**27<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à poursuivre les discussions avec le Canton en vue de trouver des solutions pour lutter contre le problème de la pénurie d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance se posant à Lausanne et qui concerne aussi les autres Communes du canton.*

### **Bâtiments**

En 2003, il a été décidé de transférer entièrement le patrimoine immobilier du Service de la petite enfance au Service immobilier. Jusqu'à présent, seule la gestion des bâtiments était sous la responsabilité de ce service. Les effets de cette nouvelle situation seront évalués en 2004.

## **Service de la jeunesse et des loisirs**

Il s'agissait de la première rencontre avec la nouvelle chef de service. Lors de ce premier contact, les commissaires ont relevé la rigueur professionnelle et intellectuelle, l'énergie et l'enthousiasme de la chef. Pour elle, ce service, travaillant avec la famille et l'école, est en mouvance permanente. Cela nécessite dès lors des ajustements permanents ayant des incidences tant sur la mission et le fonctionnement du service que sur le personnel. C'est selon cette compréhension (très résumée) que la chef de service entend travailler et développer quatre projets en 2004. La sous-commission se réjouit de suivre la mise en place des projets évoqués lors de cette rencontre.

A son arrivée, la chef a cherché avant tout à reconstituer l'équipe en tenant compte de la nouvelle répartition découlant de la séparation en deux du Service de la jeunesse et des loisirs. La mise en place d'un colloque toutes les trois semaines a permis notamment de définir un organigramme visant à une plus grande « échangeabilité » du personnel dans les tâches du service. Le colloque permet en outre une évaluation régulière du travail et un échange sur les activités de chacun.

## **RAPPORT 2003**

### **Introduction**

Concernant les « attentes toujours plus nombreuses de la population en matière d'accueil et d'encadrement », pour la chef de service, il ne pourra pas y être répondu systématiquement. Il est important de bien penser l'offre de manière à répondre aux demandes ayant un sens collectif et de ne pas entrer dans un système « supermarché ». Par exemple, l'accueil du matin dans les Apems pourrait être remis en question dans certains quartiers compte tenu de la faible participation.

### **Ecoles à la montagne et centres de vacances**

Le rapport 2002 évoquait la réalisation d'un éventuel 4<sup>e</sup> chalet. Avant de se lancer dans un tel projet et dans un contexte de limitation des dépenses, une réflexion de fond est menée sur l'offre à développer dans les chalets. Cette réflexion se fait de manière transversale avec le Service des écoles primaires et secondaires.

### **Passeport vacances**

Lausanne assure toute l'administration des activités. La mise en place d'un programme informatique va alléger ce travail mais le service envisage de demander une participation à l'association des Communes partenaires du Passeport vacances.

**28<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à prendre contact avec l'association des Communes partenaires du Passeport vacances en vue d'une participation aux frais d'informatisation du Passeport vacances.*

### **Accueil pour enfants en milieu scolaire (Apems)**

La chef de service entend mener une analyse de ces structures sur cinq ans en prenant en compte l'ensemble de l'offre existante : Apems, centres de loisirs, devoirs surveillés.

Il s'agit pour les Apems d'éviter les « coups de feu » de la rentrée et d'assurer une meilleure planification budgétaire.

Par exemple, pour le personnel, il est envisagé d'assurer une certaine mobilité. Le personnel est engagé pour les Apems et non pas pour un Apems précis. Cela doit permettre de tenir compte de changements d'effectifs sur un site ou un autre. En contrepartie de cette flexibilisation, une formation est offerte au personnel :

- une formation en gestion du personnel aux responsables des Apems ;
- une formation de base de gestion de groupe pour les moniteurs.

### **Bureau de la déléguée à l'enfance**

L'évaluation de la démarche « Conseil des enfants » sera faite en 2004. Elle permettra de définir la suite à donner à cette expérience. Aujourd'hui, plusieurs propositions ont été faites par les enfants. La concrétisation des demandes se fait progressivement.

Le Pédibus rencontre un franc succès et est repris par d'autres Communes. L'évaluation du système du Pédibus lausannois et la définition d'une structure plus adaptée sont en cours (préavis Agenda 21). Plusieurs variantes sont possibles. Il apparaît clairement pour le service que les aspects logistiques du Pédibus lausannois sont lourds et qu'une poursuite de l'appui administratif est quasi indispensable pour assurer la viabilité de la démarche.

## **Bureau du délégué à la jeunesse**

Le délégué constate que les demandes des adolescents sont souvent négligées par rapport à celles des enfants. L'entrée en fonction en septembre de l'animateur sportif est donc bienvenue. Le mode de fonctionnement de ce type d'animateur « sur le terrain » correspond bien aux attentes des jeunes. Ce principe est repris dans le rapport-préavis, réponse à la motion Savary pour des animateurs culturels ou sportifs « hors les murs » en consultation actuellement auprès des partenaires concernés.

## **Service des écoles primaires et secondaires**

### **RAPPORT 2002**

Ce rapport évoque des problèmes d'« enclassement ». En 2003, la situation est toujours assez tendue et il suffit de très peu d'élèves supplémentaires pour qu'elle devienne impossible. Si le projet de Villamont se réalise, les problèmes devraient être résolus.

### **EtaCom**

La situation est réglée, la convention avec le Canton signée. La presse a donné un large écho à cet événement.

### **Sécurité**

Des plans d'évacuation numérisés pour chaque établissement sont en cours d'élaboration. Ils devraient être terminés en juillet 2005.

Ces plans sont définis entre l'adjoint technique, des représentants du corps enseignant et le concierge de chaque lieu d'enseignement. Ils sont ensuite soumis au Service de secours et d'incendie.

Les concierges sont chargés de la mise à jour des plans.

Un exercice d'évacuation devrait se faire chaque année. Compte tenu du nombre d'établissements, cela nécessiterait l'engagement à temps plein d'un, voire de deux pompiers. Cela paraît donc difficilement réalisable.

### **RAPPORT 2003**

#### **Organisation et personnel**

La régularisation des surveillants des devoirs surveillés a permis des économies tout en améliorant la qualité de l'encadrement. Un cahier des charges définissant le travail du surveillant a été défini.

#### **Accueil des élèves allophones**

Les établissements disposent d'une enveloppe budgétaire pour les classes d'accueil et les cours intensifs de français. Une coordination entre établissements est nécessaire puisque ces classes n'existent pas dans tous les établissements. Elle permet une utilisation rationnelle du budget octroyé, grâce à un système de « vases communicants » qui donne satisfaction. Un doyen et deux doyennes sont responsables de tout le dispositif et gèrent les structures d'accueil pour tous les établissements (écoles primaires et secondaires). Ils s'occupent en particulier de l'« enclassement » de ces élèves.

#### **Camps et prêts d'équipement**

Une discussion transversale avec le Service de la jeunesse et des loisirs à propos de l'offre (camps ou autres animations) et sur le type de subventionnement est en cours.

## Maintenance, entretien et aménagement des bâtiments

Pour les travaux dans les établissements, l'attribution des mandats se fait selon quatre niveaux conformément aux seuils des marchés publics :

- pour les travaux d'entretien courant, les concierges s'en chargent ;
- pour des travaux d'entretien plus importants (jusqu'à Fr. 60'000.–), le concierge informe le secteur Bâtiments du service, des entreprises sont mandatées après avoir demandé des offres à 3, 4 ou 5 entreprises ;
- pour des travaux nécessitant un projet, le service demande des prestations au Service d'architecture qui fonctionne comme maître d'œuvre ;
- pour les gros projets, le Service des écoles primaires et secondaires et le Service d'architecture fonctionnent comme maître d'ouvrage ; des mandats sont attribués à des bureaux privés selon des procédures d'appel d'offres, de concours ou de mandat d'étude parallèle.

## **Service de santé des écoles**

### EtaCom

Avec EtaCom, les médecins et les infirmières scolaires restent sous contrat communal. De 2001 à 2003, les prestations ont été entièrement remboursées selon un accord conclu avec le Canton. A partir de 2004, une nouvelle convention doit être définie.

### Restrictions budgétaires

Le chef de service relève la situation paradoxale : le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter et le nombre d'infirmières n'a pas évolué. Un effort important a été consenti par le personnel pour assurer la mission du service et il a ainsi depuis toujours fallu constamment adapter le travail : ces dernières années, la visite de 1<sup>re</sup> année a été supprimée, la brigade anti-bourrelets a été abandonnée, les permanences dans les bâtiments scolaires sont réduites, engendrant notamment une plus grande prise en charge par les enseignants et les concierges. Le renvoi d'élèves en cas de maladie n'étant plus toujours possible, les infirmières s'en occupaient, mais lorsqu'il n'y a plus d'infirmières dans le bâtiment, cette tâche incombe aux enseignants, aux concierges, voire aux directions. Pour les premiers secours, cela pose également problème (qui s'occupe de quoi ?) et des directives doivent être établies.

**29<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à intervenir auprès des Autorités cantonales en vue de maintenir les postes d'infirmières scolaires existants et, subsidiairement, à étudier leur financement et leur prise en charge par la Ville.**

### **RAPPORT 2003**

La visite de 1<sup>re</sup> année se faisant auprès du médecin traitant, une fiche de transmission a été distribuée aux élèves afin d'être complétée par le médecin de famille. Il ressort de l'analyse de ces fiches que :

- $\frac{2}{3}$  des élèves sont en règle ou doivent recevoir quelques traitements complémentaires (soit par le service, soit par le médecin traitant) ;
- $\frac{1}{3}$  des élèves n'a pas eu de visite préscolaire et doit être vu par le service comme autrefois.

Ce système a été introduit afin de limiter les frais. Compte tenu du travail administratif qui en découle, on peut se demander s'il engendre réellement des économies.

**Remarque :** La sous-commission encourage le Service de santé des écoles à évaluer les impacts de la suppression de la visite de 1<sup>re</sup> année et à définir si nécessaire un système adapté à la situation spécifique de Lausanne.

## Actions de santé

La diminution du temps consacré aux actions de prévention découle de plusieurs facteurs. On peut mentionner, entre autres, la diminution du temps disponible des infirmières mais aussi les différents chantiers dans les écoles qui rendent des planifications plus difficiles.

Le site internet fournit aux enseignants une information complète sur les différents programmes de prévention disponibles.

## **Service de psychologie scolaire**

Il s'agissait de la première rencontre de la sous-commission avec la nouvelle chef de service (cette rencontre n'avait pu se faire en 2003 pour cause de maladie). Il est ressorti de la discussion que dans un contexte en pleine évolution et fait de restrictions budgétaires, la chef de service vise avant tout un travail par petites opérations. Selon elle, une inflation des prestations n'est pas admissible, celles-ci doivent s'adapter à l'évolution des demandes et aux moyens mis à disposition qui ne peuvent pas augmenter sans cesse.

## **RAPPORT 2003**

### Statistiques

La chef de service a la volonté d'augmenter les données statistiques afin d'assurer une meilleure gestion et de mieux connaître les besoins selon les établissements.

### Travail clinique

Afin de répondre aux recherches d'aides, tout en tenant compte des moyens limités, le service favorise les prises en charge de groupes pour les enfants. Avec les partenaires de l'école, et pour améliorer encore la coordination des actions, l'accent est mis sur les rencontres en équipes pluridisciplinaires, conformément à la nouvelle loi cantonale qui va dans le même sens. Selon la chef de service, les pistes de réflexion sont multiples et n'ont pas été épuisées.

## **Service dentaire**

Il s'agissait de la dernière rencontre de la sous-commission avec la chef de service, celle-ci ayant quitté ce poste pour une nouvelle orientation de sa carrière professionnelle.

### Sécurité

Les locaux de la route de Genève ne posent pas de problèmes particuliers. Il s'agit de locaux administratifs ne recevant pas de public.

Pour les cabinets situés dans les bâtiments scolaires, ce n'est pas le Service dentaire qui gère la sécurité.

Pour le cabinet d'orthodontie de Montbenon, rien n'existe.

**30<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à inclure dans la démarche entreprise par le Service des écoles primaires et secondaires, la définition puis l'élaboration de plans d'évacuation des locaux du cabinet d'orthodontie de Montbenon.*

## **EtaCom**

Les prestations du Service dentaire ne sont pas concernées par EtaCom.

## **Restrictions budgétaires**

Depuis plusieurs années, à la demande de la Municipalité, le service réduit d'environ 10% le poste 31. D'autre part, la chef de service a recours à des appels d'offres, mettant en concurrence les quatre maisons établies à Lausanne – des prix plus bas pourraient être obtenus d'entreprises établies à l'étranger, la volonté est restée de se fournir auprès des entreprises locales. Elle rappelle aussi constamment au personnel de faire attention au matériel utilisé. Les soins fournis restent de base, sans luxe.

Toutefois, les marges de manœuvre se réduisent et les économies vont être de plus en plus difficiles à faire compte tenu des efforts déjà fournis et d'une augmentation des prix.

## **RAPPORT 2003**

### **Ressources humaines**

L'engagement d'une secrétaire-assistante s'est avéré indispensable pour le fonctionnement du groupe dentaire (augmentation des procédures administratives, notamment pour les demandes auprès de l'AI). Ce poste a fait l'objet d'une demande dûment motivée à la Municipalité.

### **Divers**

La mise en réseau informatique et le transfert de Mac à PC du groupe dentaire de Montbenon offrent de nombreux avantages : meilleur contrôle des coûts, standardisation des coûts, recours possible au helpdesk.

Par le passé, les achats de matériel informatique se faisaient au coup par coup et c'est la chef de service qui était appelée en cas de pépin.

### **Réductions d'honoraires**

La diminution du nombre de demandes de réductions d'honoraires s'explique en grande partie par un meilleur contrôle des demandes (définition de priorités et vérification des motivations en vue d'un traitement).

Il est à relever que pour les personnes ayant bénéficié de telles réductions, une séance de prophylaxie est dispensée afin d'éviter, dans la mesure du possible, une multiplication de ces demandes. Suite à des discussions avec le directeur, il a été décidé que d'une manière générale, après récurrence, la participation financière (réduction accordée) de la Ville serait moins importante.

### **Visites de dépistage**

Les visites auprès des classes privées et des élèves de la commune de Belmont sont facturées « au juste prix », soit le tarif conseillé par la Société suisse d'odontostomatologie (SSO). Les dépistages dentaires annuels pour les élèves lausannois sont gratuits.

## **Office d'orientation scolaire et professionnelle**

### **RAPPORT 2002**

Le rapport faisait état d'une certaine passivité et même d'une « désorientation ». La sous-commission considérait que la collaboration avec d'autres entités était trop souvent inexistante.

Pour la chef de service, il s'agit là d'une incompréhension. En effet, les collaborations existent, notamment dans le cadre d'un groupe de travail regroupant l'ensemble des structures actives dans le domaine de l'orientation.

### **Sécurité**

La création d'un guichet sur rue induit une plus grande vulnérabilité du point de vue de la sécurité. Suite à quelques incidents, afin de rendre le personnel mieux armé face à des situations sensibles, une séance d'information avec un responsable sécurité de l'Etat de Vaud a été organisée et le personnel a reçu une formation pour gérer ces situations. Des procédures et des codes ont été définis. Ceux-ci ont, malheureusement, déjà été mis en pratique.

### **EtaCom**

Il s'agit vraisemblablement de la dernière visite de la sous-commission auprès de cet office, celui-ci devenant cantonal dans le cadre d'EtaCom. Toutefois, la procédure a pris du retard et le transfert complet du personnel n'est pas fait. Cette situation « d'entre-deux » dure et l'avenir reste incertain.

Pour la chef de service, l'office devenu cantonal, mais actif principalement pour les Lausannoises et les Lausannois, devra rester visible dans les structures lausannoises et savoir préserver son identité spécifique.

### **RAPPORT 2003**

Le nombre de classes augmente, mais pas le personnel. Une réflexion est en cours pour redéfinir les prestations en veillant au maintien de la mission de l'office et en tenant compte des moyens limités ainsi que de l'évolution des types de demandes. Cette réflexion est aujourd'hui entièrement du ressort du Canton.

### **Prestations destinées aux élèves : projet Start'up**

En l'absence de financement, mais compte tenu du succès de ce projet, il a été décidé de le maintenir et que :

- la Ville de Lausanne prendrait en charge le loyer des locaux ;
- dans le cadre des restructurations du personnel de l'office, celui-ci prendrait en charge cette prestation.

### **Orientation des élèves**

Les prestations fournies aux écoles privées sont facturées selon une tarification établie par le Canton. Pour les autres Communes, les prestations sont comptabilisées dans le calcul du coût de l'élève et facturées aux Communes selon le nombre d'élèves.

## CHAPITRE VI

# DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

### Secrétariat général

Le Secrétariat général est au centre des projets d'aide sociale liés à la Ville, mais aussi l'agglomération. Il multiplie les contacts avec les autres organes institutionnels que sont Lausanne Région, le Canton et la Confédération et avec les organismes qui concrétisent dans le terrain les aides publiques et privées. Les problèmes que pose cette collaboration sont quasiment uniquement de nature financière, on s'en doute. Lausanne bénéficie d'une administration importante et d'une professionnalisation de l'engagement social. Loin de considérer que cela allège leurs charges dans la phase de recherche des solutions, les Communes voisines renâclent à participer à l'exécution de ce qu'elles considèrent comme des projets lausannois. La réaction est plus difficile à admettre venant de l'Etat. C'est ainsi que Lausanne est le principal acteur dans l'assistance primaire, dite de bas seuil. Des contacts ont lieu avec l'Etat pour pouvoir offrir les prestations minimales (nourriture, abri, accès aux soins) aux clandestins. Se pose aussi pour certains le problème de la formation post-scolaire.

Lausanne est très active dans le domaine de l'intégration des étrangers et collabore aux approches cantonale et fédérale. Quant au rapport sur l'intégration prenant en compte l'ensemble de la population au travers de ses difficultés et spécificités, il devrait être déposé cette année.

La question du registre des subventions est en cours d'examen ; un logiciel est (évidemment) en projet. Le système des subventions sociales s'est construit au cours du temps. Historiquement, la Commune a réagi aux demandes de subventions d'un système qui s'est mis en place d'une façon spontanée. Elle doit entrer dans une phase plus active, pour discerner les trous qui subsistent dans le réseau, mais aussi ses redondances. Lorsqu'elle considère qu'une aide est absolument indispensable dans un secteur particulier, elle entre dans une phase de mandat de prestation avec rétribution. C'est le cas avec l'association Appartenances et, depuis peu, le Centre social protestant. Le contrôle est essentiellement comptable. Un préavis d'intention sur la politique sociale est en vue et permettra la prise de décisions politiques. Nous l'appelons de nos vœux.

Il nous paraît que les discussions qui ont lieu avec les autres instances politiques devraient être placées sous le signe de l'urgence. L'approche des problèmes est évidemment différente pour ceux qui doivent impérativement faire et ceux qui peuvent esquiver les nécessités.

### Unité d'intervention socio-éducative de terrain (UnISET)

Le Conseil communal a reçu le rapport d'évaluation du projet UnISET publié en 2004 par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne. Nous en laissons l'exégèse à chaque membre de ce Conseil.

## **Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement**

### **Office du logement**

Toutes les demandes de démolition d'immeubles présentées ont reçu un préavis favorable de la part de l'office qui a considéré dans chaque cas qu'en l'état une reconstruction apporterait un plus à la collectivité. On peut toutefois craindre l'effet pervers de cette vision qui peut déboucher sur le renoncement à tout entretien de la part de certains propriétaires appâtés par la perspective de pouvoir reconstruire avec profit. Il faut rappeler qu'en matière de promotion de logements, l'action de l'office se cantonne dans celle des logements subventionnés.

On soulignera le succès rencontré par la télévision de quartier de la Bourdonnette.

Ilot Riponne-Tunnel : la Ville avait primitivement décidé d'investir Fr. 6 millions dans la rénovation et de confier un mandat de gestion aux habitants. Elle est revenue à la solution classique du droit de superficie et de garantie d'emprunt ; les habitants devront assurer Fr. 500'000.- de revenu locatif annuel. Aucune rénovation n'est envisagée au sein même des appartements.

Un gros travail a été accompli pour mettre au point une base de données pour recenser les logements et leurs caractéristiques. Les collectivités publiques sont soumises aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur le registre des bâtiments et logements du 31 mai 2000. La Ville saura-t-elle saisir l'opportunité qui se présente de démarcher d'autres instances pour leur vendre son produit (consultable sur Internet) ?

Nous avons abordé la question des suppléments de loyer que doivent payer les bénéficiaires d'appartements subventionnés dont les revenus se mettent à franchir les limites fixées. Un contrôle est fait par roulement tous les quatre ans pour chaque bénéficiaire. Le rythme pourrait être plus soutenu si l'office pouvait avoir accès à la déclaration d'impôts, ce qui est possible à Genève.

**31<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à donner à l'Office du logement les moyens d'accéder à la déclaration d'impôts des bénéficiaires d'appartements subventionnés afin qu'il puisse contrôler d'une manière plus soutenue le respect des normes légales.***

### **Office de l'environnement**

La sous-commission avait pour intention de demander, comme pour l'exercice 2000, ce que la Municipalité comptait faire des nombreuses mesures effectuées par cet office en relation avec la pollution atmosphérique. On trouvera justification de cette interrogation dans la phrase même du rapport de gestion de la Municipalité de l'exercice sous revue : « En effet, on a observé une augmentation massive du nombre d'heures où la valeur limite était dépassée, ce qui, en termes de santé publique, s'est probablement traduit par une augmentation des consultations médicales pour des problèmes respiratoires. » La sous-commission qui a appris la suppression de cet office le jour même de sa visite se borne à constater que face aux maux qu'elle relève, la Municipalité a préféré casser le thermomètre, à charge pour l'Etat d'en racheter un.

### **Office de l'hygiène**

#### **Inspection des denrées alimentaires**

Cette inspection a été supprimée à fin 2003. Son activité pendant cette année a montré son importance pour la protection des consommateurs. A preuve les chiffres donnés par le rapport de gestion qui sont accablants par le nombre d'irrégularités dénoncées. La remise de cette surveillance en mains de l'Etat est inquiétante, non pas par le principe même, mais en raison du peu de moyens que ce dernier compte consacrer à une tâche rendue nécessaire par la confiance que les consommateurs sont condamnés à faire. A remarquer que ces consommateurs ne sont pas tous des Lausannois...

Dans ce domaine, comme dans le précédent, ce sont les habitants et usagers de la ville qui feront les frais des tiraillements entre les Autorités communale et cantonale dans deux secteurs de la santé publique.

La Ville fait un gros effort de formation des personnes qui tiennent un stand alimentaire dans le cadre de la Fête de Lausanne. Et pourtant, 40% des échantillons prélevés ne respectent pas les normes microbiologiques. Ce taux élevé est principalement en relation avec une mauvaise hygiène des mains (le quart des échantillons soumis à analyse microbiologique contenaient des germes d'origine fécale !).

**32° observation :** *La Municipalité est invitée à exiger de l'Etat qu'il poursuive les contrôles effectués lors de la Fête de Lausanne et prenne des sanctions contre les contrevenants.*

### **Fumée du tabac**

La fumée du tabac est un problème de santé publique. A preuve les mises en garde de l'Office fédéral de la santé contre les dangers de la fumée passive. Il est donc du devoir des Autorités sanitaires de lutter contre ces dangers. On rappelle donc que la Ville est Autorité sanitaire communale. Lois et règlements offrent quantité d'échappatoires à ceux qui ne souhaitent pas traiter la question ; on y trouve à foison les termes « dans la mesure du possible, mesures supportables économiquement, lorsque les conditions d'exploitation le permettent » (Loi sur les auberges et débits de boissons, LADB, art. 46) et les clients non fumeurs ne peuvent au pire se considérer que comme « incommodés » et non empoisonnés !

Dans ces conditions, si les Autorités elles-mêmes adoptent un profil bas, rien ne se fait évidemment. Peut-être même pas les contrôles périodiques des ventilations prévus dans l'annexe III du Règlement d'application (RATC) de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Le problème touche d'ailleurs d'une manière aiguë les conditions sanitaires de travail des employés.

A nos yeux, aucune politique volontariste municipale n'est perceptible au sujet de la fumée du tabac dans les lieux et établissements publics.

**33° observation :** *La Municipalité est priée de définir sa politique au sujet de la fumée du tabac dans les lieux et établissements publics.*

### **Hygiène de l'habitat**

#### **Surveillance des piscines et de plages**

Il se révèle que la Chamberonne est un vrai cloaque qui empêche toute baignade vers son embouchure. Mais les **Autorités** agissent. « A la suite de la séance organisée le 27 janvier 2004 par le Laboratoire cantonal, réunissant la Commune de Saint-Sulpice, le Service cantonal des eaux, sols et assainissement, eauservice, le Service d'assainissement et le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement, il a été décidé de (...) maintenir les panneaux déconseillant la baignade au public, mis en place en 1990 sur le site du Parc Bourget. » Il est temps que cesse cette mascarade.

**34° observation :** *La Municipalité est invitée à approcher les Autorités cantonales pour que la Chamberonne soit assainie.*

### **Commentaire général sur ce service**

Le regroupement au sein d'un même service d'activités aussi diverses et disparates que celles qui le constituent nous ont toujours étonnés. La disparition de deux de ses composantes nous amène à formuler l'observation suivante :

**35<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à regrouper ce qui reste du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement au sein de l'Office du logement.*

### **Service des assurances sociales**

La sous-commission n'a pas de remarque à formuler sur la marche du service en tant qu'agence communale d'assurances sociales mandatée par le Canton. Dans son champ d'activité propre, on se bornera à constater que l'allocation de naissance génère un travail administratif relativement important débouchant sur des statistiques qui ne nous paraissent pas indispensables. A noter que la suppression des paliers dans l'attribution de cette allocation et le versement de l'allocation maximale à tous les bénéficiaires auraient coûté Fr. 65'890.– à la Ville, dont une bonne partie pourrait être récupérée par la baisse des frais administratifs qui en découlerait. La question se poserait en tout cas si le contrôle devait être confié à une personne qui n'aurait pas la virtuosité acquise par l'actuelle responsable qui consacre 20 à 30% de son temps à gérer cette allocation de naissance.

Le service reçoit 200 clients par jour. Il attache beaucoup d'importance à leur information et tient à s'assurer de la bonne compréhension de ses interlocuteurs.

#### **Relations avec l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC)**

Le service a la charge d'annoncer à l'OCC le cas des clients de l'aide sociale qui n'ont plus droit à une exemption totale des primes d'assurance maladie. Le rapport de la sous-commission ad hoc fait état des difficultés administratives que cela engendre. A ce jour, il ne semble pas que la situation se soit sensiblement améliorée. Si une interface informatique a été établie pour faire le lien avec deux structures informatiques, le fameux logiciel PROGRES et le système cantonal d'enregistrement des subsides aux primes d'assurance maladie (SESAM), le système n'est, paraît-il pas totalement fiable, et des centaines de pages de listages de cas sont encore à dépouiller. Le service s'avoue peu informé des relations tissées entre ces deux systèmes. Il continue à envoyer hebdomadairement un fichier Excel recensant les fins de droits ASV et RMR.

Telle est donc la situation que l'on nous donne à percevoir à mi-2004 et dont, à ce titre, nous n'avons *a priori* pas à faire état. Sauf à en inférer qu'en 2003 c'était pire, ce dont le Conseil prendra acte à fin 2004 pour dire qu'il faut faire mieux en 2005, année pendant laquelle nous pourrions raconter ce que nous venons de voir avec l'espoir que les choses s'amélioreront en 2006.

Tout a été dit à ce sujet dans le rapport de la sous-commission ad hoc. Nous soulignons que nous considérons que le Service des assurances sociales n'est pour rien dans cette pétaudière.

**36<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est pressée de trouver rapidement avec son partenaire cantonal OCC une solution pour la communication efficace, fiable et économique de la liste des clients ou anciens clients de l'aide sociale qui n'ont plus droit à l'exemption totale ou partielle des primes d'assurance maladie.*

Moins suavement dit : – C'est pas bientôt fini ce chenil ?

#### **Bureau des prestations complémentaires**

On constate que le nombre d'enquêtes à domicile a fortement baissé au cours des années. Actuellement, seules 2 à 3 personnes effectuent encore ces visites (contre une vingtaine en 1990). En effet, le réseau social (centres et établissements médicosociaux en particulier) s'est étoffé et l'encadrement s'est développé.

## Service social et du travail

Le service a été scindé en deux par une décision prise en 2003 lors du départ à la retraite de son chef. Cela rejoint une remarque faite dans notre rapport relatif à l'exercice 2001. Nous saluons donc cette décision. Nous nous interrogeons néanmoins sur cette pratique qui veut qu'on attende systématiquement le départ du responsable pour réorganiser un secteur de l'Administration. En l'occurrence, la scission du service avant cette circonstance n'aurait posé aucun problème de reclassement du responsable et aurait été bénéfique à la bonne marche des affaires considérablement alourdies au cours du temps.

### Etat-major du service

#### Groupe ressources

Ce groupe vient en appui du Centre social régional (CSR) dont il est détaché administrativement. Si le groupe peut agir à la suite d'une dénonciation anonyme, son intervention dans un dossier est encore essentiellement déclenchée par la demande d'un assistant social rencontrant une difficulté particulière ; le dossier suit alors la voie hiérarchique à l'intérieur du CSR à l'aller et au retour. Les différents niveaux peuvent ainsi prendre connaissance des déterminations du groupe. Au retour, le dossier passe de surcroît dans les mains du chef de service.

Actuellement, ce groupe a accès direct au fichier du Contrôle des habitants, comme les assistants sociaux d'ailleurs. Il peut consulter le dossier fiscal des clients qui y consentent ; si ces derniers s'y refusent, ils ne toucheront ni ASV ni RMR. L'accès au registre du chômage se fait par le truchement de l'Office régional de placement.

Rappelons encore l'établissement au sein de ce groupe de fiches pratiques juridiques dont la teneur est débattue par le conseil du CSR. Ces fiches sont validées par le Service cantonal de prévoyance et d'aide sociales, mais leur exégèse n'est pas valable dans les autres CSR. Elles sont un outil appréciable au service de l'unité de doctrine au sein de celui de Lausanne.

#### Unité d'assainissement financier (UnAFin)

Cette unité est destinée à offrir une aide administrative aux personnes endettées. Elle se révèle utile puisqu'une nouvelle personne a chaque jour recours à ses bons offices. A ce sujet, on dénoncera la schizophrénie qui consiste à continuer à tolérer l'affichage d'incitations à s'endetter et la mise à disposition d'un office de désendettement. Nous rappelons la résolution votée à ce sujet par le Conseil communal.

**37<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à intervenir fermement auprès de la société fermière d'affichage pour qu'elle refuse d'exposer des incitations à s'endetter.*

Il nous paraîtrait souhaitable que soit publiée une statistique permettant de dresser le profil socio-démographique des personnes qui ont recours à l'UnAFin. D'autre part, il serait utile de pouvoir mesurer un retour sur investissement en publiant

- le décompte des cas traités, avec leur issue et les sommes qui sont en cause ;
- les impôts et primes d'assurance maladie qui ont pu être récupérés à la suite des arrangements convenus.

**38<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à dresser pour l'année 2004 le profil socio-démographique des personnes qui ont recours aux services de l'UnAFin et les retours sur investissement mesurés.*

A noter que cette unité joue à l'égard des employés communaux le rôle que remplissent certaines entreprises vis-à-vis de leurs collaborateurs en proie à des difficultés financières.

## Centre social régional (CSR)

Le CSR a subi en 2003 un audit (comme d'autres CSR du canton). Nous en ignorons les conclusions. Il nous a été dit qu'il s'était déroulé dans les règles de l'art, sans frictions. Rappelons que la sous-commission ad hoc n'a pas eu accès au rapport déposé fin 2003 par l'expert Ziegler.

L'Unité de contrôle et de conseils (UCC) du Canton a procédé à un audit ciblé en se limitant à un domaine, la facturation des prestations pour certaines catégories de bénéficiaires aux autres cantons et pays et à la gestion des prestations indues. Il faut à ce sujet rappeler que l'UCC doit examiner le fond des dossiers pour constater, par exemple, qu'il y a lieu de réviser une décision qui a été prise. Il s'agit donc d'un examen vérifiant la bonne application de la législation et des directives d'application édictées. Cet organe avait prévu une intervention en 2002 et y avait renoncé au vu du contrôle (d'une autre nature) du CCF. Au cours de cet audit, ou plutôt simple investigation, l'UCC a cherché à comprendre les procédures appliquées dans le champ indiqué, puis a procédé par sondage. Nous sommes sidérés d'apprendre que cette visite n'a duré qu'une demi-journée.

La sous-commission a demandé à pouvoir consulter le système interne de documentation informatique. L'outil mis au point avec enthousiasme, dynamisme et compétence par la documentaliste est d'un apport très appréciable et est appelé à rendre de nombreux services aux collaborateurs du CSR. Il est également à disposition du Groupe ressources. Il manque toutefois d'un moteur de recherche par mots-clés qui nous paraît indispensable.

**39<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à fournir les moyens permettant d'installer un moteur de recherche dans le système de documentation informatique du CSR.***

Quant au fonctionnement général du CSR, il nous paraît faire actuellement l'objet de nombreuses mesures de réorganisation. Elles pourraient être invoquées en réponse aux remarques et propositions faites par la sous-commission ad hoc et comme telles soumises à analyse. Pour l'instant, nous nous bornons à prendre acte des informations suivantes :

- l'existence du comité de direction du CSR est sous examen ;
- le rôle respectif des assistants sociaux et des secrétaires évaluateurs est en cours de modélisation ;
- le rattachement de l'unité d'accueil à un autre secteur que le CSR est envisagé ;
- le compte SS000 est soumis à une surveillance attentive pour que son contenu n'enfle plus ;
- le passage à PROGRES pour les paiements par caisse est en vue ;
- la question du contrôle interne est en phase d'élaboration sous deux aspects : le contrôle en cours d'exécution des tâches d'abord et le contrôle a posteriori, comme audit interne ;
- depuis le 1<sup>er</sup> février 2004 les chefs de bureau contrôlent tous les nouveaux dossiers.

A fin 2003, le montant qui figurait, à titre transitoire, dans le compte de gestion de l'Aide sociale (GEASV) de SS000 était de Fr. 112'515.13 ; en avril 2004, il était redescendu à Fr. 57'595.13. Pour le RMR, ces sommes sont de l'ordre d'une dizaine de milliers de francs.

La sous-commission a demandé à pouvoir assister à l'ouverture d'un nouveau dossier dans PROGRES. La collaboratrice qui s'est pliée à cet exercice semblait acquise à l'utilisation de ce logiciel qui lui paraissait être un bon outil. A l'entendre, il semblerait que ce soit une appréciation partagée par nombre de collaborateurs. Peut-être s'agit-il de l'effet conjugué d'une évolution parallèle et du produit et de ses utilisateurs.

On signale pour information que pour Fr. 1.– d'aide sociale allouée, les frais administratifs s'élevaient à Fr. 0.16 en 2001, Fr. 0.18 en 2002 et Fr. 0.20 en 2003.

A signaler qu'en 2003, le budget du CSR a été de Fr. 9'772'200.–, l'aide ASV de Fr. 37'326'600.– et l'aide RMR de Fr. 10'755'500.– environ. L'ampleur de ces sommes, nécessaires, nous invite à nous pencher sur le fonctionnement de notre société.

Une enquête a été effectuée à fin 2002 pour examiner l'état de santé et le vécu professionnel du personnel CSR. Nous avons fait état de nos préoccupations à ce sujet dans notre rapport pour l'année 1999. Nous saluons donc cette initiative. Le rapport nous est toutefois parvenu trop tard pour que nous ayons pu l'analyser.

### **Office régional de placement (ORP)**

Cet office, composé de 80 personnes, est au bénéfice d'un mandat de prestation. Son effectif est soumis à l'approbation du Canton. Les contrôles sont nombreux. On citera :

- des indicateurs de résultats permettant des comparaisons avec d'autres mandataires (Villes et Cantons) ;
- les contrôles effectués par le Secrétariat (fédéral) d'Etat à l'économie (seco) sous forme de contrôle de dossiers, des décisions et d'une évaluation de l'ambiance interne ;
- le contrôle effectué par le Service de l'emploi du Canton de Vaud au travers de l'outil PLASTA<sup>1</sup>, de l'examen des décisions et procès-verbaux, des audits par thème (bilans, assignations, mesures actives, sanctions) effectués plusieurs fois par an et des enquêtes de satisfaction auprès des clients (demandeurs d'emploi, employeurs et partenaires).

Pour l'heure, la sous-commission se borne à en prendre acte.

### **Office du travail**

#### **Emplois temporaires subventionnés lausannois (ETSL)**

Cette unité est en charge de l'organisation et de la gestion des mesures de réinsertion professionnelle. Le rapport entre le nombre de postes de personnes qui encadrent les activités et les participants est de 1:6 environ. Ces activités se regroupent sous les noms évocateurs de Cafeteria 36, Château 3, Artdéchet, Esquisse, High Tech, Solidarité Jouets, GRAAP+SIC, Musées (MHL), Papier froissé, Croix-Rouge, etc.

#### **Inspection communale du travail**

On rappelle que cet organe est détenteur d'une délégation partielle de compétence lui permettant de contrôler en particulier les questions de durée de travail et de santé liées à l'exercice d'un métier. Mais certaines des constatations qu'il peut être amené à faire (travail au noir par exemple) butent toujours sur l'article 44 de la Loi sur le travail qui interdit la communication de ces découvertes (voir remarques à ce sujet dans notre rapport sur la gestion 2001). Une clarification est en cours au Service cantonal de l'emploi.

Le contrôle des organismes subventionnés débutera à la fin de l'été 2004 et se poursuivra sur 2005.

L'une des tâches de cet organe est de conseiller des travailleurs confrontés à des difficultés dans des domaines peu syndicalisés.

---

<sup>1</sup> PLASTA est le registre informatisé des demandeurs d'emploi ; y figurent les souhaits, la formation et la dernière activité de chacun. Il n'est pas consultable par le CSR.

## Service des parcs et promenades

La sous-commission a pris acte du bouclement au 31.12.2003 du crédit cadre de ce service ouvert pour l'année 2001. Les factures reçues pour 2003 portent sur des montants minimes. Ce crédit a donc été utilisé pendant pratiquement deux ans, ce qui est tout à fait ce que l'on peut envisager.

Par contre, d'autres travaux où P+P n'est qu'un acteur au service d'autres maîtres d'œuvre peuvent s'éterniser. Nous n'avons pas cherché où sont les responsabilités. Mais nous relevons d'une manière générale que cet état de fait nuit au contrôle politique du bon usage qui est fait des crédits alloués ; au-delà d'un certain délai, il n'est plus très avantageux, ni motivant, d'examiner à quoi ont effectivement été utilisés les fonds investis.

Sur le plan strictement comptable, il faut relever que le service possède un logiciel lui permettant de gérer les emplacements de travail et la facturation aux autres services ; il nous a paru fonctionner à satisfaction. Par contre, le comptable n'a pas accès au système GEFI et ne peut suivre l'évolution des projets dont P+P n'est pas l'acteur principal. Le passage des pièces comptables par la comptabilité de la direction paraît alourdir et ralentir le système sans que nous voyions le contrôle effectif qui en découle.

**40<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à préciser et justifier le rôle que joue la comptabilité de direction vis-à-vis de celle du Service des parcs et promenades.*

On ajoutera notre surprise de constater l'absence de comptabilité analytique dans ce service. Ainsi est-il impossible de savoir ce que coûte un giratoire bichonné.

La sous-commission s'est intéressée au travail du bureau d'études qui est chargé de la conduite des différents projets du service. Cela implique la plupart du temps une collaboration avec d'autres services et les décisions se prennent au sein du Bureau des espaces publics. A cet égard, les commissaires ne craignent pas d'affirmer que, selon eux, le détachement du Service des parcs et promenades de la Direction des travaux est contre nature. D'ailleurs, lors d'une réunion avec l'ensemble des chefs de service de la direction et la directrice, la possibilité de se libérer a été offerte aux autres chefs de service lorsque celui de P+P a été appelé à présenter son actualité...

Un catalogue informatique de l'ensemble des espaces verts dont la Ville est propriétaire a été dressé. Il contient plans, fiches d'entretien, descriptifs et photos aériennes. Il permet la conduite de l'entretien différencié des espaces verts introduit il y a quelques années. La sous-commission a admiré l'outil. Permettra-t-il même de répondre à l'observation suivante ?

**41<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à aménager enfin d'une façon convenable et en rapport avec le prestige des lieux l'espace vert qui se trouve au sud de la Rose de la Cathédrale le long du Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mu.dac).*

On signalera que cet espace sert même de lieu de parcage pour les voitures.

\* \* \* \* \*

La sous-commission remercie toutes les personnes rencontrées pour leur disponibilité et affabilité.

## CHAPITRE VII

### DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

#### Préambule

Les partisans de la Loi sur le marché de l'électricité ayant mal digéré leur défaite (76,4% de non à Lausanne), le travail des SIL s'est déroulé dans un climat d'incertitude et de turbulences. Les efforts du Service intercommunal de l'électricité (SIE) de Renens, se réclamant d'un jugement du Tribunal fédéral, pour se départir d'un contrat de fourniture d'énergie signé avec les Services industriels de Lausanne (SIL) à fin 1999, ont échoué ; de même que leur recours au surveillant des prix. D'autres revendeurs, sans aller aussi loin que le SIE, ont critiqué les prix de vente d'énergie pratiqués par les SIL.

#### Secrétariat général

##### Accidents

Pour les accidents professionnels aux SIL (472 employés), de 2002 à 2003, le nombre de cas a baissé de 37 à 21, mais les jours d'absence ont augmenté de 146 à 174. Inversement, pour les accidents non professionnels, le nombre de cas a passé de 79 à 83 et celui des jours d'absence de 474 à 445,5. Mais pour le seul Service de l'électricité (212 employés), il y a eu, en 2003, 9 accidents professionnels (tous cas « bagatelle » ayant entraîné moins de 3 jours d'absence) et 41 accidents non professionnels. A noter que pour toute l'Administration communale (4496 fonctionnaires), il y a eu la même année 382 accidents professionnels et 766 non professionnels. Ce qui donne, pour 100 personnes, 17 accidents non professionnels aux SIL comme dans l'ensemble de l'Administration. Mais pour les accidents professionnels, c'est 4,5 aux SIL et 8,5 dans l'ensemble de l'Administration. C'est là le résultat d'une politique systématique de prévention des accidents (séances d'information, remise de documents à l'engagement, convention pour la sécurité passée avec l'entrepreneur à l'adjudication des travaux) menée par un chargé de sécurité au Service de l'électricité et président de la Commission de sécurité des SIL. On peut regretter que dans le cadre de l'Administration générale, le poste laissé vacant par l'ingénieur de sécurité n'ait pas été repourvu.

A noter que le rapport de l'Administration générale appelle « bagatelle » les cas n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail, alors que pour les SIL, comme pour la CNA (que ceux qui ne parlent pas français appellent SUVA), le cas « bagatelle » désigne un accident ayant entraîné une incapacité inférieure à 3 jours.

Une observation sur la gestion 2001 demandait à la Municipalité de donner dans son rapport la statistique des accidents non seulement du Service de l'électricité (SEL), mais des différents services de la direction. Ce que fit la Municipalité pour les années 1999, 2000 et 2001 dans sa réponse à l'observation. Mais le rapport 2002 est muet sur le sujet et celui de 2003 donne à nouveau les chiffres pour le seul SEL.

## **Formation des apprentis**

En résumé des informations données par le rapport municipal, 3 apprentis polymécaniciens ont obtenu leur CFC en 2003. Le nombre d'apprentis polymécaniciens en formation, normalement de 16, est réduit à 15 suite à l'abandon d'un apprenti de 1<sup>re</sup> année.

## **Entretien des bâtiments**

La sous-commission a visité l'immeuble Chauderon 25, rénové avec succès. Le rez-de-chaussée est affecté à l'espace clients du Service multimédia et à un bureau du Service du gaz et du chauffage à distance. Les étages supérieurs sont occupés par le Secrétariat général, le Service de la comptabilité et des finances et celui du gaz et du chauffage à distance. A noter que l'espace clients multimédia, comme celui de contact énergie au N° 23, sont désormais ouverts sans interruption du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 17 h 00, cela sans augmentation d'effectif.

## **Service de la comptabilité et des finances**

Le service a engagé un économiste qui travaille efficacement avec le responsable commercial du SEL pour la négociation d'importants contrats (CHUV, Nestec).

## **Service du gaz et du chauffage à distance**

La sous-commission a visité les citernes, objet du préavis N° 2002/17, dont les travaux n'ont pas rencontré d'imprévus majeurs ; ils se termineront à la fin de cette année et leur coût restera dans les limites du crédit accordé (Fr. 2,65 millions).

S'agissant des conduites de gaz peu utilisées, présentant des fuites et dont le changement s'impose pour être maintenues en fonction, le service envisage de les abandonner, d'imposer l'électricité pour la cuisson et le chauffage à distance pour le chauffage. Le passage à l'électricité pourrait faire l'objet d'un subside pour l'utilisateur.

## **Service de l'électricité**

### **Centre d'exploitation de Pierre-de-Plan (CEPP)**

La sous-commission a visité les nouveaux locaux à Pierre-de-Plan. La grande salle du rez-de-chaussée, autrefois salle de conférence des SIL, a été réaménagée pour accueillir, entre autres, les réunions du Copil, Comité de pilotage chargé d'intégrer les SIL dans la nouvelle société d'informatique commune SIL–Romande Energie. Cette société, objet du préavis N° 2003/38 accepté par notre Conseil à fin 2003, a été créée au début 2004 sous le nom de « Neo Technologies ». La sous-commission a assisté le 26 mars 2004 à une séance du Copil. Au 1<sup>er</sup> étage se trouve la salle climatisée qui abrite les ordinateurs du CEPP. Les nouvelles armoires prenant moins de place que les anciennes, Pierre-de-Plan a pu accueillir celles du SOI et va recevoir celles de Neo Technologies. Au 2<sup>e</sup> étage, le centre d'exploitation du SEL a libéré les locaux nord pour s'installer dans ce qui fut la salle de contrôle, dont les volumineux pupitres et tableaux synoptiques ont disparu. L'espace ainsi libéré au nord accueillera les bureaux de Neo Technologies.

### **Eclairage public**

Le camion à nacelle, objet de la 36<sup>e</sup> observation concernant la gestion 2001, a été livré en novembre 2003. Son équipement a été complété à l'atelier du SEL à Malley. De marque MAN, avec une hauteur

de travail maximale de 25 m, une charge utile de 265 kg, capable de translation au-dessus des lignes de bus, il donne pleine satisfaction à ses utilisateurs.

Lors de sa visite, la sous-commission a été informée des opérations de contrôle de résistance des mâts, qui ont débuté en 2001. Le contrôle consiste en la mesure du déplacement du mât suite à l'application d'une force engendrant à l'encastrement un moment de flexion égal à celui correspondant à l'application des normes sur les efforts dus au vent. En trois ans, 2105 mâts (755 en 2003) ont été contrôlés, et 15 (5 en 2003), ne correspondant pas aux normes, ont été remplacés.

L'« éclairage événementiel » de fin d'année, selon les règles appliquées dès 2002, a pris de l'ampleur en 2003. Le SEL fournit gratuitement l'énergie et se charge du montage, du démontage et du stockage des installations de décoration lumineuses, sur les lieux publics, qui restent propriété des associations de commerçants. L'opération, complétée par l'illumination en couleurs de certains bâtiments publics, est généralement appréciée.

### **Réseau**

Le 7 août, un manchon de jonction de la ligne 125 kV Lavey–Lausanne s'est rompu et la chute du conducteur alu-acier a endommagé 14 véhicules stationnés sous la ligne, ainsi que 2 camions et 2 autres véhicules circulant sur l'autoroute A12. Par bonheur, seuls des dégâts matériels sont à déplorer, normalement couverts par l'assurance de la Commune. Suite à cet accident inhabituel, le conducteur a été remplacé et il n'y a plus de jonction sur un tronçon passant sur l'autoroute.

Un seul transformateur moyenne tension/basse tension a été installé en 2003, à la Maison des étudiants. Le poste de Pierre-de-Plan a reçu un nouveau transformateur haute/moyenne tension.

### **Electricité photovoltaïque**

Comme indiqué dans sa réponse à une observation concernant la gestion 2002, la Municipalité n'a pas jugé bon de renoncer au déménagement saisonnier du véhicule accumulateurs-onduleur des Amburnex, mais Forêts, domaines et vignobles a raccourci les pylônes de support et modifié l'inclinaison des panneaux sur le toit du chalet afin d'assurer une meilleure intégration dans le site.

## **Service du magasin général – MAGESI**

Une étude est en cours pour mettre éventuellement certains volumes à disposition de Spontis, centrale d'achats d'un groupe d'entreprises électriques publiques et sociétés anonymes. Cela correspond au vœu contenu dans une observation sur la gestion 2002.

## **Service multimédia**

Le nouveau service, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, comptait, à fin 2003, 27 employés venus du SEL pour la partie technique et de l'ex-Service commercial pour la partie commerciale. La sous-commission a visité ses locaux techniques de Boisy où se trouve également un poste de transformation haute/moyenne tension du SEL. Elle a constaté que les mesures de contrôle des entrées et sorties appliquées par le SEL ne l'étaient pas pour les employés du Service multimédia. Ceci est d'autant plus regrettable que des employés extérieurs à l'Administration communale sont amenés à travailler dans ces locaux. D'où l'observation suivante :

**42<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à instaurer un contrôle des allées et venues dans les locaux techniques du Service multimédia à Boisy.***

\* \* \* \* \*

En résumé, les Services industriels de Lausanne donnent l'image d'une entité bien gérée et dotée d'un personnel motivé. Le Service de la comptabilité et des finances donne pour 2002 et 2003 un chiffre d'affaires annuel de Fr. 865'000.– par employé, alors qu'il serait de Fr. 640'000.– pour la Romande Energie et de Fr. 560'000.– pour les Services industriels de Genève.

Les membres de la sous-commission ont reçu des réponses satisfaisantes à toutes leurs questions. Ils remercient les chefs de service, leurs collaborateurs et la directrice pour le temps consacré et les informations données.